006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021



Commune du Rouret RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



Conseil Municipal du 09 mars 2021

SOMMAIRE

SON	MAII	RE	1
PRÉ	AMBL	JLE	3
Le	conte	exte juridique du Débat d'Orientation Budgétaire et de la rédaction du ROB	3
	Les o	bjectifs du débat d'orientation budgétaire	3
PAR	TIE I :	: APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	5
l.	Le c	contexte économique, du mondial au local	5
	1)	L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19	5
	2) confi	Zone euro : crise sanitaire inédite et activité dépendante des périodes c	
	3)	Zone euro : soutien massif des institutions européennes	6
	4)	France : Une économie à l'épreuve de la pandémie	6
	5)	Impacts économiques de la crise sanitaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
II.	Chi	ffres clés à retenir	8
		: LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES 202 NANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES	
l.	Des	dotations stables	9
	1)	Concours financiers de l'Etat : 51,90 Mds €	9
II.	Fisc	alité : poursuite de la réforme de la fiscalité locale	9
	1)	Taxe d'habitation	9
	2)	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 1	0
	3)	Taxe Foncier Bâti (TFB) et Non Bâti (TFNB)1	0
Ш	. Chi	ffres clés à retenir1	1
PAR	TIE III	I : RÉTROSPECTIVE 2020 EN TERMES D'ACTIVITÉ DES SERVICES	2
l.	Le f	onctionnement des services en 20201	2
	1)	Service Population / Action Sociale (1 agent)	2
	2)	Accueil du public (1 Agent)1	3
	3)	Police municipale (3 Agents)1	3
	4)	Service financier (1 Agent)	4
	5)	Affaires scolaires (1 agent)	5
	6)	Service Ressources Humaines (1 agent)	6
	7)	Service Urbanisme / Aménagement / Foncier (3 agents) 1	7
	8)	Services Techniques (une dizaine d'agents suivant les périodes)2	0
	9)	Service Travaux (1 agent)	0

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

	10)	Cabinet du Maire et service communication (2 agents)	21				
	11)	Direction Générale des Services (2 agents)	22				
PAR	TIE IV	: ÉTAT FINANCIER DE LA COMMUNE AU TERME DE L'EXERCICE 2020 :	24				
I.	Con	npte Administratif 2020 : Vision des flux de l'exercice	24				
	1)	Section de fonctionnement	24				
	2)	Section d'investissement	25				
		: LES DONNÉES FINANCIÈRES RÉTROSPECTIVES DE LA COMMUNE ET L TIONS DU BUDGET 2021					
l.	Élér	ments de contexte	41				
	1)	Le contexte de la préparation budgétaire 2021	41				
	2)	Hypothèses sur lesquelles se base le scénario proposé pour l'exercice 2021	41				
II. Évolutions de la section de fonctionnement et prévisions 2021							
	1)	Les recettes de fonctionnement	42				
	2)	Les dépenses de fonctionnement	52				
III.	Les	orientations de la section d'investissement	66				
	1) affec	Des recettes d'investissement issues en grande partie des excédents 20 etés et des subventions					
		Anticiper les opérations d'avenir : un programme d'investissement 2021 vit, uniquement calé sur nos disponibilités budgétaires et notre volonté suivre le désendettement	de				
CON	CONCLUSION GÉNÉRALE75						

PRÉAMBULE

Le contexte juridique du Débat d'Orientation Budgétaire et de la rédaction du ROB

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise l'échange participatif entre eux.

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le débat relatif aux orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose : « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées

par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de mieux appréhender les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif communal;
- d'être informée sur les tendances et la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, ainsi que les Départements.

AR PREFECTURE

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

Regu le 16/03/2021

L'article 13 de la LPFP (loi de programmation des finances publiques) ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant:

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement (état de la dette, emprunt prévu, etc...)

Enfin, le contexte économique et réglementaire international, national et local ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires.



PARTIE I : APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

I. <u>Le contexte économique, du mondial au local</u>

1) <u>L'économie mondiale face à la pandémie de la Covid-19</u>

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, les nations du monde entier ont assisté en janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises, avant d'être touchées à leur tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Après une chute record de l'activité économique au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3° trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à des nouveaux confinements et/ou couvre-feu, qui pèsent sur l'activité de la fin de l'année 2020.

2) Zone euro : crise sanitaire inédite et activité dépendante des périodes de confinement

Après une chute vertigineuse du PIB en comparaison de l'exercice 2019, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité a fortement rebondi cet été, passant de - 11,8% au T2 à +12,7% au T3 (-4,3% sur un an).

Pour autant, l'activité économique demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants comme l'Allemagne par exemple.

AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

3) Zone euro : soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes devait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'€ en prêts et subventions.

L'union Européenne a en outre maintenu sa politique monétaire très favorable, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer via d'importants déficits publics des plans de relance.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020, avant de rebondir à 6 % en 2021.

4) France : Une économie à l'épreuve de la pandémie

Les mesures prises face à la crise de la COVID-19, parmi les plus favorables en Europe, ont visé à en limiter les conséquences économiques et sociales.

La France n'a pas hésité à creuser la dette (117,5% de son PIB en 2020) pour maintenir l'activité économique dans un premier temps et permettre dans un second temps sa relance au travers de mesures d'urgence mises en œuvre sur le plan économique et social.

L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict.

En août, selon l'Insee, l'activité s'établissait à 95 % de son niveau d'avant-crise.

Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021.

Grâce aux mesures de soutien déployées par le Gouvernement, le revenu des ménages a été largement préservé en 2020, tout comme l'appareil productif.

L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur pourtant jamais observée.

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance devraient contribuer à rétablir la croissance en 2021 après une année 2020 en net Recul en raison de la crise du coronavirus (-10 %)

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence (chômage partiel), permettent d'amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

La période de confinement a toutefois contraint la consommation des ménages, qui reste en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (-8 %).



Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 – Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Pour 2021, le pouvoir d'achat des ménages soutenu par le plan de relance repartirait à la hausse, et la consommation pourrait aussi connaître un rebond au cours du 2^e semestre.

Par ailleurs, l'investissement des entreprises, très important depuis 2017, reculerait nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir.

De plus, le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi, les savoir-faire et les compétences, en dépit de l'ampleur de la crise.

Pour sa part, l'inflation se maintient à un niveau très faible en 2020 (\pm 0,5 %), du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à \pm 0,7 %.

5) <u>Impacts économiques de la crise sanitaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>

En PACA, les premiers éléments disponibles font état d'une nouvelle dégradation au cours du dernier trimestre 2020 même si l'impact est moins évident que lors du premier confinement; l'Hôtellerie Restauration reste durement touchée avec un bilan de saison estivale très défavorable, en particulier dans les Alpes-Maritimes, où la quasi-disparition des touristes étrangers n'a pu être compensée.

Les constats en Région sur 2020 :

- Baisse de l'activité plus modérée en novembre que lors du premier confinement
 L'activité économique au cours du 1^{er} semestre 2020 est inférieure de 12% par
 rapport à son niveau d'avant crise. Le second semestre s'annonce moins en retrait
 avec quand même une baisse d'activité attendue à hauteur de 8%.
 L'hébergement-restauration apparaît particulièrement touché, avec près de 60%
 de diminution annoncée.
- Ralentissement des embauches dès septembre
 Conséquence directe de la baisse d'activité, les embauches sur le dernier semestre sont inférieures de 20% par rapport au niveau de l'an dernier. Le repli est encore plus prononcé dans les Alpes-Maritimes, avec une baisse de 33% des embauches.
- Ralentissement dans la construction de logements
 Le nombre de permis de construire délivrés, au cours du premier semestre, a
 fortement reculé comparé aux années précédentes (-60% environ). Malgré un
 rebond au cours du second semestre (-20% en comparaison de la période 20172019), le rattrapage du déficit des mois précédents ne sera pas comblé.
- Paradoxe : rebond des créations d'entreprise au troisième trimestre de l'année Après le coup d'arrêt du premier semestre, on enregistre 24 500 entreprises créées au cours du second semestre soit +52%.

Dans ce contexte de grande incertitude et de mouvance économique mondiale, le projet de loi de Finance 2021 est particulièrement scruté, notamment au niveau de la relance et de l'accompagnement des collectivités.

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

II. Chiffres clés à retenir

Croissance française:

-10,23% en 2020 +5,7% attendus en 2021 Coût des mesures durgence :

470 Mds € en 2020 Pour soutenir les ménages et les entreprises.

Soit 20% du PIB



Taux de chômage :

11% estimé pour la fin du 1^{er} semestre 2021 Plan de relance 2021 / 2022 :

100 Mds € (4,3% du PIB)

Forte baisse de linflation :

0,5 % en 2020

Déficit public :

11,3 % du PIB en 2020 Dette publique:

119,8 % du PIB en 2020

+0,6 % attendus en 2021

PARTIE II : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES 2021 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

I. <u>Des dotations stables</u>

1) Concours financiers de l'Etat : 51,90 Mds €

- Stabilité de l'enveloppe nationale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
 à hauteur de 26,75 Mds €, il est à noter pour autant une diminution de la DGF communale eu égard aux prélèvements de péréquation.
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Mds € pour les DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), systématiquement sollicitées par la commune lorsque les thématiques d'opération rentrent dans les critères d'attribution de subvention de ces 2 dotations d'Etat.
- Hausse des DSU (dotation solidarité urbaine) et DSR (dotation solidarité rurale) de 90 millions d'€, étant précisé que la commune n'est éligible qu'à la DSR.
- Lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA initialement prévue en 2019. Cette réforme consiste à simplifier les règles actuelles en remplaçant la procédure chronophage des déclarations de fin d'année par un dispositif définissant l'assiette des dépenses éligibles en référence à leur imputation comptable.

Concernant la commune du Rouret, nous rentrerons dans le dispositif à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au niveau de la dotation proprement dite, le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%), grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

II. Fiscalité : poursuite de la réforme de la fiscalité locale.

1) Taxe d'habitation

a) <u>Au niveau des ménages</u>

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est devenue effective en 2020 pour 80% des contribuables.

AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

En 2021 c'est la suppression du premier tiers de TH (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés qui est à l'ordre du jour.

L'objectif d'exonération à 100% d'ici 2023 est donc toujours d'actualité.

b) Au niveau communal

Fin du régime transitoire et suppression effective de la TH et donc du vote des taux par les conseils municipaux.

Les communes ne perçoivent plus de TH et bénéficient en compensation du transfert du taux de foncier bâti (TFB) du Département, et de son produit fiscal.

Ainsi, le taux de TFB départemental viendra s'ajouter, en compensation produit, au taux communal 2020, pour former le taux communal 2021.

La TH devrait ainsi être intégralement compensée sur la base des taux voté en 2019.

Pour le calcul de la compensation, pas de prise en compte de l'actualisation forfaitaire des bases estimée par l'État à 1,002 sur 2021. En revanche sera prise en compte l'évolution physique des bases TH correspondant à l'entrée en imposition de nouveau logements au 1 er janvier 2020.

2) Taxe d'habitation sur les résidences secondaire

Les taux de TH étant gelé, il en est de même pour celui de la TH sur les résidences secondaires, ainsi que de la TH sur les logements vacants (non appliquée sur la commune), et ce jusqu'en 2023.

3) <u>Taxe Foncier Bâti (TFB) et Non Bâti (TFNB)</u>

En matière de Taxes Foncières, les communes gardent leur pouvoir d'action sur les taxes de TFB et TFNB.

Comme ci-dessus précisé, le taux de foncier bâti (TFB) de référence 2021 sera égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFB 2020 (pour notre commune, il sera donc de 25,27%) et c'est sur ce nouveau référentiel que la commune garde son pouvoir d'action à la hausse comme à la baisse.

Concernant la revalorisation des bases pour 2021, le coefficient est fixé à 1,002 pour les propriétés bâties et non bâties qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Le produit financier issu du transfert de TFB du département pourra s'avérer diffèrent du produit de TH perdu (ce qui sera le cas pour notre commune). Dans ce cas, l'Etat prend le relai afin de compenser l'intégralité du résiduel manquant, selon des mécanismes dont nous n'avons pas pour l'heure tous les éléments.

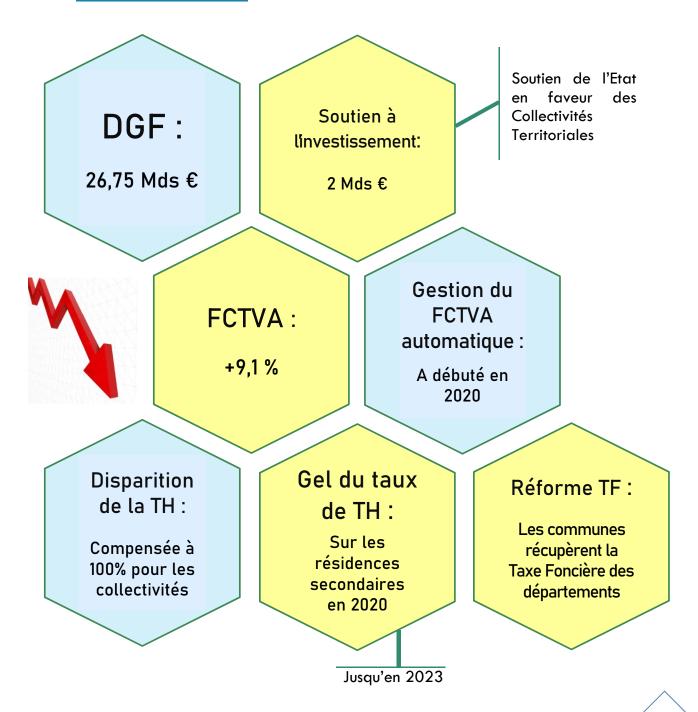


En résumé, les incertitudes objet de l'application effective de la réforme fiscale pour les collectivités territoriales nous incitent à la plus grande prudence en matière de prévision de rentrée fiscale 2021.

Une année de recul sera nécessaire pour bien maîtriser, appréhender et stabiliser les nouveaux mécanismes fiscaux.

Une chose est certaine, dorénavant les marges de manœuvre en matière de fiscalité, quelle que soit la taxe que nous souhaitons faire évoluer (TFB, TFNB, TH sur les résidences secondaires, exonération en termes de foncier bâti), ou créer (TH sur les logements vacants), reposent totalement sur une seule catégorie de contributeurs : « les propriétaires »,

III. Chiffres clés à retenir



006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

PARTIE III: RÉTROSPECTIVE 2020 EN TERMES D'ACTIVITÉ DES SERVICES

I. Le fonctionnement des services en 2020

En dépit d'une année marquée par les effets de la crise sanitaire, les services municipaux ont su rester mobilisés pour maintenir, y compris pendant la période de confinement la plus stricte, un service public efficient et de qualité.

Le plan de continuité de service mis en œuvre a permis à tous les secteurs de la vie municipale de fonctionner et de s'activer à poursuivre les objectifs fixés.

De manière non exhaustive, on peut synthétiser comme suit le bilan d'activité des services en 2020.

1) Service Population / Action Sociale (1 agent)

Le service population action sociale regroupe à la fois les activités traditionnelles de délivrance d'actes d'état civil, mais également les activités du service élections, le service funéraire sur le plan administratif, la location des salles et la gestion des demandes des associations. Enfin, dans ce même service est gérée l'action sociale et notamment le suivi et l'assistance aux plus fragiles.

En 2020, lors du premier confinement, le service a été en première ligne pour organiser le soutien aux personnes en besoin d'aide sur la commune.

a) *<u>Etat civil</u>*

- 18 Mariages célébrés
- 30 Décès et transcriptions de décès
- 30 Avis de naissance
- 6 Reconnaissances (antérieures ou postérieures à la naissance)
- 277 Délivrance d'actes

b) **Elections**

- 194 Inscriptions
- 130 Radiations

c) *Funéraire*

- 20 Inhumations
- 10 Ventes et renouvellements de concession



d) Aide sociale

- 51 dossiers confondus (OA Maison de retraite logement Dalo...)
- Missions liées au 1 er confinement
- 55 personnes pour un suivi téléphonique
- 11 personnes pour une aide aux courses
- Accompagnement des 31 bénévoles en action
- 1600 masques artisanaux fabriqués par des bénévoles

e) Recensement de la population

Reporté sur décision d'Etat en 2022 pour cause de crise sanitaire.

2) Accueil du public (1 Agent)

Le service a été restructuré en 2020 avec un recrutement et le redéploiement de l'ancien agent d'accueil sur un autre poste d'accueil qui faisait défaut au service de la police municipale.

Les missions ont également été optimisées puisqu'elles comprennent, outre l'accueil du public quotidien :

- l'enregistrement de quelques 1 200 courriers et recensements par mail, et réception par téléphone d'une centaine de requêtes d'administrés
- la gestion des archives communales
- la gestion de l'économat
- missions diverses de secrétariat au service des adjoints et de la DGS.

3) Police municipale (3 Agents)

Deux faits marquants en 2020 :

- La création du poste d'accueil permettant d'une part aux administrés de trouver une écoute même lorsque les policiers municipaux sont sur le terrain, et d'autre part de disposer d'un secrétariat opérationnel;
- Le départ du chef de police qui, au vu des délais de recrutement imposés, ne sera finalement remplacé que fin février 2021.

Pour l'année 2020, la police municipale a traité **3136 activités diverses** qui ont donné lieu à la rédaction d'une main courante.

C'est une augmentation de 30% de l'activité en 3 ans.

1368 de ces interventions se sont déroulées sur le terrain, soit en moyenne 4 interventions par jour (sans compter les points écoles et collège).

AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Les sollicitations les plus courantes sont :

Points écoles	462 missions
Déplacement mairie à la demande d'autres services	338 missions
Patrouilles de surveillance générale	234 missions
Urbanisme	79 missions
Mise en place des signalisations	51 missions
Environnement : Pollutions diverses, brûlage à l'air libre, etc	48 missions
Missions de police : Intrusions, dégradations, agression, vol, etc	36 missions
Festivités/cérémonies	26 missions
Chiens errants/divagation animaux	11 missions

L'ensemble des interventions sur le terrain ont donné lieu à la rédaction de :

- 30 contraventions
- 14 procédures

À ces différentes sollicitations, il faut ajouter le travail administratif :

- Rédaction des arrêtés municipaux de police
- Gestion:
 - o du Planning
 - o des séances d'entraînement au maniement des armes
 - o du stock de munitions
 - o des différents registres liés à l'armement
 - o des objets trouvés
 - o des attestations d'accueil
 - o des chiens dangereux
- Entretien des armes

4) Service financier (1 Agent)

Le Service Financier intervient à la fois sur des tâches quotidiennes liées notamment à l'enregistrement des bons de commande des services (982 bons enregistrés en 2020), au mandatement des factures (1750 mandats émis en 2020) et à l'établissement des titres pour l'encaissement des recettes (623 titres émis en 2020), mais également sur des tâches de gestion Financière avec la tenue des tableaux de bord d'activité mis en place par la DGS en matière de suivi des opérations d'investissement, des recettes d'investissement (encaissement des subventions), et des recettes de fonctionnement.

Le service assure également un rôle de conseil et d'assistance auprès des services dans le cadre de la préparation budgétaire, et de référent auprès du trésorier payeur, des fournisseurs et des créanciers.

À noter que le professionnalisme et la rigueur apportés dans la gestion quotidienne et l'application stricte des règles comptables ont permis à la commune de décrocher la note de 18/20, délivrée par la Trésorerie en matière de qualité comptable.

5) Affaires scolaires (1 agent)

a) Description des tâches

- Gestion du portail « famille » afin de faire le lien avec les parents d'élèves sur toutes les transmissions de documents, communications, etc... Cette année mise en place et activation du paiement en ligne par prélèvement (garderie matin et étude surveillée).
- Gestion et suivi des inscriptions scolaires
- Gestion et suivi des dérogations scolaires
- Gestion des conventions de fonctionnement des écoles (pour les dérogations) avec révision du tarif, suivi de la récupération des participations des autres communes...
- Suivi et gestion des inscriptions périscolaires (garderie du matin, bus, études surveillées): inscription des enfants, facturation, établissement des plannings pour la surveillance cantine et études...
- Accueil du public physique et téléphonique
- Gestion et suivi du budget des écoles (commandes, bons d'engagement...)

b) Effectifs des élèves année 2020-2021

- 261 élèves en ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (répartis en deux classes pour chaque niveau) : 50 CP, 59 CE1, 51 CE2, 49 CM1, 52 CM2.
- 121 élèves ÉCOLE MATERNELLE

O Toute petite section: 4

Petite Section: 38Moyenne section: 38

Grande section: 41

c) <u>Dérogations scolaires</u>

- 44 enfants venant de communes extérieures scolarisés à l'école du Rouret (la plupart issus de Roquefort-les-Pins (21), du Bar-sur-Loup (10) et de Grasse (9))
- 23 enfants domiciliés au Rouret, scolarisés au sein d'écoles extérieures :

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Bar sur loup : 2 élèves
Cagnes sur mer : 2 élèves
Châteauneuf : 1 élève
La Colle sur loup : 2 élèves

Grasse : 4 élèves Opio : 3 élèves

O Roquefort les Pins : 5 élèves (+ 15 enfants scolarisés dans l'établissement

privé Maria Mater)

O Tourettes sur Loup: 1 élève

O Valbonne: 4 élèves

d) Activités périscolaires

• Cantine: 376 enfants inscrits

Garderie du matin : 172 enfants inscrits

Bus scolaire: 43 enfants inscrits

• Études surveillées : 71 enfants inscrits

e) Échange avec les familles année 2020

Au vu du contexte actuel de crise sanitaire, les échanges avec les familles se font par courriel, ou par téléphone.

Les dossiers d'inscription scolaire 2020-2021 ont été traités et réceptionnés par courriels.

Courriels traités en 2020 par la régie scolaire : 1718

f) <u>Recettes Régie scolaire</u>

- Emission des factures annuelles « garderie » : 136
- Emission des factures mensuelles « études » 52 x 12 : 744

6) Service Ressources Humaines (1 agent)

Sous la responsabilité du Maire, de l'élu délégué et du DGS, l'agent en charge des Ressources Humaines assure la gestion administrative et statutaire du personnel. Il anime et coordonne l'activité du service en matière de gestion des paies, gestion des carrières et des formations.

L'activité ainsi que la gestion des Ressources humaines de la collectivité seront développées dans un chapitre spécifique.



7) Service Urbanisme / Aménagement / Foncier (3 agents)

La continuité du service a été assurée, avec une partie de l'activité en télétravail pour 1 agent (1 jour par semaine depuis le 30 novembre 2020).

Les deux agents du service urbanisme restés en présentiel ont pu maintenir l'activité du service, le suivi des dossiers, l'ensemble des instructions relatives aux dispositions dérogatoires du droit des sols, et participer aux tâches administratives générales. Le lien entre les agents, ainsi que les partenaires extérieurs est resté continu, et l'activité, bien que modifiée, ne s'est pas interrompue.

a) *Planification urbaine*

- PLU : entrée et mise en application du PLU approuvé en décembre 2019. Conduite en semi-régie de la modification simplifiée n°1 (dont mise à disposition) et ouverture du dossier de modification de droit commun
- Lancement de la procédure en régie de mise en concordance Lotissement Bellevue/PLU (sauf étude historique déléguée à un cabinet foncier)
- Suivi des démarches hors commune : caducité SCOT, nouveau SCOT, PLU Châteauneuf...

b) Aménagement opérationnel

- Projet crèche: suivi et relance d'un second projet, en appui de la DGS, avec prise en charge par la commune de la Maîtrise d'ouvrage
- Fiscalité de l'Urbanisme : suivi taxation (coordination services Urbanisme et Finances)
- Concession aménagement centre village : suivi/réactivation de la concession, en appui de la DGS
- Suivi partenarial actif de tous les projets de promotion et de construction de logements privés et sociaux.

c) Logement Habitat

- Suivi et mise à jour du Contrat de Mixité Sociale en 2020
- Suivi SRU et article 55 (pénalités, dépenses déductibles, état du parc social, Comité Local de l'Habitat, Gisements...);
- Etablissement du bilan Triennal 2017-2020 et suivi méthodique de la situation de carence en matière de logements sociaux.

d) Foncier

 5 acquisitions abouties en 2020 : espaces publics extérieurs aux abords des Lices de Provence / Prise de possession d'un Bien sans maître AS 88-rte de Roquefort/ acquisition Terrain EPFR — crèche / rétrocession des alignements chemin Plan Bergier et chemin des Moutons.

AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

- Suivi d'acquisition en cours ou en projet :
 - 7 acquisitions en cours : local Belles rives + espaces extérieurs / deux préemptions SAFER (AT 117-119, AT 106)/ Alignements chemin des Ecoles et des Poulinières / terrain agricole quartier Les Moulins;
 - 4 acquisitions en perspective : terrain (AR 239) rte de Nice / 3 parcelles de terrains coteau de Barnarac

e) <u>Contentieux d'urbanisme</u>

Gérés avec le service Urbanisme, la SMACL (assureur) et les avocats.

En 2020, Une petite vingtaine de dossiers actifs à gérer, dont :

- 7 décisions favorables à la commune en 2020 :
 - o PC 18 T 0036 crèche / logements sociaux
 - PC 16 T 0016 refus PC
 - O Recours DCM mai 2019 arrêtant le PLU
 - O DP 17 T0035 division de Terrain au quartier des Moulins
 - 3 Dossiers de refus d'autorisation d'urbanisme quartier Castellaras
- Une seule décision défavorable à la commune dans le contentieux de la DP 20T0008 au bénéfice de la société Bouygues Telecom relatif à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile (sur propriété privée au carrefour RD2085/chemin traverse du Moulin)
- Le contentieux lié à l'approbation du PLU : 23 recours gracieux (dont 6 hors délai), avec au final seulement 5 recours contentieux en cours au TA.

f) Base de données

Suivi et mise à jour des bases de données communales : évaluation des domaines, vente SAFER, biens communaux, équipements publics, aide à la mise à jour de l'inventaire de l'actif / immobilisations du service Finances, suivi et gestion pénalités SRU, commerces et services...

Dénomination des voiries et numérotation des adresses

La mise en place des nouvelles adresses a été confiée au SICTIAM et à LA POSTE. Suite à la pandémie, un net ralentissement est à noter malgré l'accompagnement partenarial. Les nouvelles adresses pourraient être déployées courant premier semestre 2021, en totalité ou partiellement selon les possibilités d'action financière et en matière de fourniture et pose des nouveaux panneaux de rue et de numérotation des logements.

g) <u>Faits majeurs en Autorisation de Droit des Sols</u>

- Dispositions transitoires exceptionnelles liées à la crise sanitaire
- Rythme soutenu du nombre d'actes à instruire en raison du développement de l'habitat collectif privé et social, et du soutien apporté en solidarité aux communes de Cipières et Bézaudun-les-Alpes.

Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 – Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

- Plusieurs législations en vigueur applicables transitoirement selon les cas : POS, RNU et PLU, en vertu des Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables de division ou Permis d'Aménager
- Suite au remaniement du cadastre en 2018, la commune reste en attente de mise en concordance des bases numériques (suivi de la double numérotation transitoire des unités foncières),

2700 personnes en 2020, (2500 en 2019, 1300 en 2017, 2080 en 2018) ont été reçues directement ou téléphoniquement pour des renseignements d'urbanisme, que ce soit pour des renseignements généraux sur les règles applicables, des renseignements particuliers sur un projet et ses conditions de réalisation, ou des renseignements cadastraux.

Le Bureau interne d'Autorisations d'Urbanisme

9 sessions (dont une concernant les grands projets en date du 18/06/2020). Absence de réunions lors du 1^{er} confinement (mars à mai 2020)

Les autorisations de Droit des sols du Rouret

En termes de décisions : 63 arrêtés favorables

- 17 décisions tacites
- 2 décisions tacites de rejet
- 3 décisions défavorables
- 3 sans suite
- 1 décision irrecevable
- 6 en cours d'instruction
- Les Renseignements d'Urbanisme (RU)
- 176 renseignements d'urbanisme délivrés par courrier dans l'année (110 en 2019, 129 lettres en 2018, 95 en 2017).
- 530 renseignements par mail (contre 220 en 2017 et 460 en 2018)
- 105 fiches de renseignement du PLU sur les parcelles
- 47 renseignements d'alignement ont été délivrés.
- Les Conformités (DOC, DAACT), Infractions et Contentieux, . . .

24 visites de conformité (gérées avec la Police Municipale) ont été effectuées.

Taxes et participations

Mise à jour du registre des participations (TA, cession, PAC...), avec une optimisation du suivi des recettes en étroite collaboration avec le service des Finances de la commune et les services fiscaux de l'Etat.

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

Regu le 16/03/2021

Dématérialisation

Enjeu majeur de 2021, la dématérialisation du droit des sols pour notre commune (pré étudiée en 2020) sera effective au 1er janvier 2022.

A partir de cette date, toutes les autorisations d'urbanisme sont susceptibles de nous parvenir sous format numérique.

Il faudra donc en 2021 anticiper et se doter des outils utiles à ce changement de processus pour s'adapter activement à ces nouvelles méthodes de travail et d'instruction des dossiers.

8) Services Techniques (une dizaine d'agents suivant les périodes)

Les services techniques intègrent plusieurs métiers, qui vont de l'entretien et la valorisation des espaces verts à la maçonnerie, le nettoyage de la voirie communale et des espaces publics, l'entretien des bâtiments communaux et du patrimoine, jusqu'à la préparation matérielle de toutes les festivités et animations communales.

Toute l'équipe est ultra polyvalente et opère sur les différentes tâches du quotidien, tout comme sur les différentes voiries et espaces publics de la commune :

- Abords de la voirie Départementale : 11 020 mètres linéaires de bas-côtés de route départementale à entretenir et à sécuriser,
- Voirie Communale : 29 116 mètres linéaires à entretenir et améliorer,
- Chemins ruraux : 23 590 mètres linéaires à entretenir,
- Places publiques : près de 7000 m² à entretenir,
- Parkings publics: 410 places de stationnement à entretenir,
- Tous les espaces verts communaux à entretenir (hors forêt communale, sauvegardée également par ailleurs)

9) <u>Service Travaux (1 agent)</u>

Le service travaux, qui devrait être renforcé en 2021, intervient sur le suivi des travaux communaux bâtiment et voirie (une vingtaine de chantiers par an), la préparation des arrêtés et déclaration de travaux (110 en 2020), la définition des besoins pour les consultations d'entreprises afin de pourvoir les différents contrats de prestations de service.

Les missions s'étendent aux relations avec tous les concessionnaires, le SDA départemental, ainsi qu'avec la CASA sur les compétences transférées, et notamment les compétences Eau/assainissement et GEMAPI.

En 2021, une restructuration du service aura lieu, avec le recrutement d'un technicien territorial / dessinateur maîtrisant AUTOCAD (compétence nécessaire compte tenu du recul des prestations d'Etat, de la disparition de certains syndicats intercommunaux d'entraide entre commune, des prestations diminuées d'entreprises privées, et des besoins

grandissants pour le suivi permanent des voiries et réseaux divers, ainsi que la conception de différents ouvrages publics de voirie).

10) Cabinet du Maire et service communication (2 agents)

Avant une réorganisation des missions prévue en 2021, ce poste cumule à la fois les fonctions de Cabinet du Maire, avec la gestion des courriers, rendez-vous, déplacements organisés autour des activités et des responsabilités du Maire (délégué des finances au sein de la CASA, conseiller départemental, représentant au sein des syndicats intercommunaux ou autres établissements publics), ainsi que les missions culturelles au niveau de l'assistance des élus pour l'organisation des manifestations, notamment celles de l'EAC.

En 2020 le fonctionnement du service a été fortement impacté et perturbé à cause de la crise sanitaire COVID-19.

a) Missions « cabinet du Maire »

- 621 rendez-vous, déplacements organisés autour des activités et responsabilités du Maire au sein des instances de la CASA, du Conseil départemental et des syndicats intercommunaux
- Environ 14 000 mails reçus et 8 500 courriels envoyés
- Plus de 700 appels téléphoniques (dont 200 en lien avec le département et près de 500 appels téléphoniques passés avec les usagers et partenaires communaux)
- Organisation de manifestations protocolaires : 7 patriotiques, fête nationale, cérémonie de vœux... et collaboration pour les manifestations municipales.

b) <u>Mission culturelle « Théâtre du Rouret »</u>

- Programmation année civile 2020 : 15 spectacles (dont 6 annulés) gérés en direct (élaboration des contrats, accueil, création, billetterie, vente, communication, contact avec le public et les producteurs)
- 3 spectacles hors programmation
- 4140 billets créés et enregistrés auprès du Trésor Public : 800 billets vendus et 100 remboursés, 1000 informations et vente par téléphone.
- 2 commissions culturelles
- 20 rendez-vous
- 30 réunions préparatoires
- Etablissement d'un programme distribué en 3000 exemplaires, et 15 conceptions d'affiches et flyers, communication supports de communication (en lien avec une prestation infographie)
- Relation hebdomadaire avec les associations utilisatrices du théâtre. Annulation des 5 représentations prévues.

AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

11) Direction Générale des Services (2 agents)

En lien étroit avec l'exécutif local, la DGS assure la direction et la coordination générale des services pour la mise en œuvre des projets de la collectivité.

Elle constitue un appui et un soutien pour tous les élus et les services, quel que soit le sujet concerné.

Outre ses multiples missions quotidiennes, la DGS doit également exercer un relais efficace auprès des nombreux interlocuteurs internes et externes.

Les activités principales de la DGS se résument ainsi :

- Pilotage des orientations stratégiques et politiques de la collectivité,
- Conduite des projets territoriaux,
- Conseils et assistance auprès des élus,
- Gestion et optimisation des ressources de la collectivité,
- Veille règlementaire et prospective.

C'est également ce service qui gère tout ce qui relève de :

- La préparation des Conseils Municipaux,
- La vérification de conformité juridique des actes et la transmission au contrôle de la légalité,
- Le montage des dossiers de subventions et la recherche des financements,
- La commande publique (du montage des dossiers de consultation des entreprises à l'exécution des contrats, en passant par la gestion de la consultation, la production des analyses des offres, la mise au point des contrats...)
- Le suivi des contentieux
- L'organisation du « FestiBio »

Une mission nouvelle de référence communale « développement durable » en appui aux actions du Comité Consultatif « Rouret Action Planète », est également à sa charge.

Chiffres-repères :

- 30 500 mails traités et 6 500 mails rédigés sur 2020 (boîtes DGS et Adjointe)
- 120 courriers postaux rédigés suivis et expédiés
- 8 Conseils municipaux préparés
- 106 délibérations préparées, rédigées, légalisées et des dizaines d'informations au Conseil Municipal
- 107 Décisions du Maire rédigées ou suivies et 195 arrêtés municipaux suivis
- 4 nouveaux Marchés à Procédure Adaptée montés et/ou contractualisés: Marché Assurances / Marché à bons de commande travaux voirie / Marché fournitures de bureau des services administratifs et fournitures scolaires / Marché entretien ménager des bâtiments communaux.
- 38 dossiers de subvention auprès des partenaires publics élaborés et/ou suivis
- 32 rendez-vous mensuels organisés et suivis en moyenne (base janvier / juin / septembre / décembre) soit plus de 380 rendez-vous estimés sur l'année.



Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 - Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

L'année 2020 a été marquée par deux éléments d'ampleur ayant eu de fortes répercussions sur le plan de charge de la Direction Générale des Services : l'installation de l'équipe municipale, couplée à la crise sanitaire Covid-19. Ces deux événements ont été accompagnés de consignes gouvernementales successives et parfois contraires, de modifications réglementaires décousues, de changements de situation rapides, auxquels il a fallu faire face et s'adapter, tout en maintenant la sécurité juridique de la commune, et un niveau de service approprié.

De fait, les ressources financières et humaines ont dû être réajustées et des organisations ponctuelles inédites ont été mises en place.

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

PARTIE IV : ÉTAT FINANCIER DE LA COMMUNE AU TERME DE L'EXERCICE 2020

I. <u>Compte Administratif 2020 : Vision des flux de l'exercice</u>

1) Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 3 112 246,24€
 Recette de l'exercice : 4 141 276,56€
 Résultat de clôture : 1 029 030,32€

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est fortement impacté par une année sur laquelle la crise sanitaire a fait peser de nombreux aléas, tant sur les dépenses que sur les recettes.

Les prévisions budgétaires 2020 et leur exécution se devaient d'être abordées avec la plus grande prudence, notamment au niveau des recettes. Ce résultat de clôture est donc fatalement, fortement impacté par ces aléas et ne saurait représenter un référentiel.

En synthèse, ce résultat relève donc à la fois d'économies sur les dépenses, de recettes plus soutenues que nos prévisions prudentes, mais surtout de l'annulation de manifestations des suites de la COVID-19.

a) <u>Sur le plan des dépenses de fonctionnement</u>

On relève des économies à hauteur de 417 000,00 € par rapport aux prévisions dont :

- 222 000,00 € sur les charges à caractère général :
 - 61 000,00 € sur les dépenses d'exploitation de l'EAC (annulation de certaines manifestations suite à la COVID-19)
 - 28 000,00 € sur les dépenses d'administration générale (économie sur des prestations reportées ou annulées)
 - 30 000,00 € sur les dépenses du service culturel (annulation de certaines manifestations suite à la COVID-19)
 - 29 000,00 € sur les dépenses du service travaux (contrat d'entretien des espaces verts secteur Comtes de Provence reporté, prestation réalisée provisoirement en régie)
 - o 30 000,00 € sur les dépenses du service urbanisme,
 - O 44 000,00 € sur les dépenses su service scolaire (des suites de la COVID-19, deux mois et demi se sont écoulés sans classe, sauf pour les soignants, ce qui a eu un impact sur les dépenses d'entretien ménager et de restauration notamment).



• 152 000,00 € sur les charges de personnel

Pas de nouveau recrutement alors que nous avions budgété un éventuel renfort cette année au service travaux.

Tous les remplacements de départ à la retraite aux services techniques n'ont pas été pourvus, faute de candidats répondant à nos attentes.

Faible dépense en Heures Supplémentaires du fait de l'annulation des manifestations.

• 33 000,00 € d'économies sur les autres charges de gestion courante

Subvention du CCAS versée à hauteur de 50% du montant budgété du fait notamment de l'annulation du repas des anciens.

Pas de versement de la subvention du COF du fait de l'annulation de nombreuses festivités.

Diminution des dépenses de SACEM habituellement imputées sur les spectacles organisés (annulation de la majorité des spectacles de l'EAC)

• 10 000,00 € de diverses économies réparties sur différents chapitres de dépenses à caractère général.

b) <u>Sur le plan des recettes de fonctionnement</u>

On relève un excédent à hauteur de **340 000,00** € par rapport aux prévisions revues à la baisse lors de l'élaboration du budget, eu égard au contexte sanitaire.

Excèdent principalement alimenté par :

- Un excédent de recettes de l'ordre de 21 000,00 € au titre des remboursements maladie, contrats aidés.
- Un excédent de **223 000,00** € au titre des recettes fiscales directes et indirectes
- Remboursement d'assurance lié au sinistre parquet EAC : + 49 000 €
- Subvention du département pour l'achat des masques : + 8 200 €
- Produits des dérogations scolaires : + 8 200 €.
- Dotation de Solidarité Communautaire : + 5 900 €.
- Compensation TH : + 5 000 €
- Remboursement TF de 2016 à 2019 pour bâtiments non soumis : + 6 000 €
- Quitus de la SPL sur la 1 ère concession d'aménagement (remboursement à la commune de la quote-part d'honoraires non consommée suite à l'annulation de la procédure): + 13 700 €

2) Section d'investissement

Dépenses de l'exercice : 1 695 953,53 €
Recette de l'exercice : 2 684 429,64 €
Résultat de clôture : 988 476,11 €

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

Regu le 16/03/2021

Le résultat de clôture de l'exercice constate un excédent d'investissement qui, une fois les Reste à Réaliser (RAR) financés, permettra d'affecter 216 335,32 € au financement des investissements 2021, en complément du résultat de clôture de fonctionnement de 1 029 030,32 €.

Concernant les recettes d'investissement, la réalisation est conforme aux prévisions, hormis au niveau de la taxe d'aménagement, dont la perception auprès des pétitionnaires relève des services de l'Etat. Ces derniers accusent un retard conséquent, créant d'importants décalages au niveau des recettes communales encaissées en la matière (18 000,00 € d'encaissement en 2020 pour **100 000,00 €** prévus).

Concernant les dépenses d'investissement, bien que l'exercice ait été fortement perturbé par une date de vote du budget décalée tardivement (exercice réduit de moitié dans sa durée), puis par une reprise tendue des entreprises après le premier confinement, les objectifs ont été tenus et le programme d'investissement a été réalisé ou est en cours de finalisation pour les restes à réaliser (RAR).

Ce sont ainsi près d'une centaine d'opérations (études, travaux, foncier, acquisitions de divers matériels) qui ont été suivies et conduites avec méthode sur l'exercice 2020.

Sans rentrer dans une liste exhaustive des programmes exécutés, on peut néanmoins distinguer les opérations suivantes :

a) *ÉQUIPEMENT DES SERVICES* • 115 500,00 € dont :

Équipements informatiques / Logiciels / mobiliers bureau : 20 000,00 €



• Véhicule flotte Services Techniques : 35 000,00 €



• Nouveau matériel de propreté urbaine « Glutton » : 16 500,00 €



Mobilier école et matériel cantine : 9 500,00 €





• Équipement en matériel pour les festivités (tentes, chapiteaux, coffret électrique) et mobilier urbain (modules de propreté canine) : 19 000,00 €



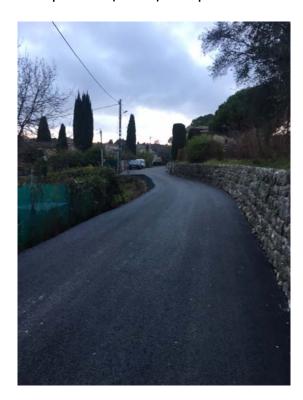


006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

b) <u>TRAVAUX DE VOIRIE • 564 590,00 € dont :</u>

• Chemin de Plan Bergier : Réfection réseau eau potable (CASA) et tapis d'enrobé





• Chemin de Frayère : Réfection tapis d'enrobé







Chemin des Moutons : Réfection tapis enrobé



 Chemin de Beaume Robert : Réfection des caniveaux-grilles et création de caniveaux d'évacuation des eaux pluviales vers le cours d'eau





AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

 Chemin de Troussane : Réfection tapis d'enrobé et installation de chicanes de ralentissement (réduction de la vitesse)



Chemin du Bas Lauron (Poulinières) : Réfection tapis d'enrobé



Chemin du Haut Lauron : Réfection tapis d'enrobé





Avenue de Provence (ex route d'Opio) : Requalification plateau traversant pour piétons, suite à l'agrandissement de l'arrêt de bus devant les résidences « les Belles Rives »





006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

- Diverses opérations de voies et réseaux :
 - O Billadou: Travaux de canalisation source
 - O Chemin de Frayère : Pose de coussins berlinois
 - O Arrêt minute/entrée école : Création d'un cheminement en enrobé
 - O Chemins de Plan Bergier et du Castellet : Mise en conformité poteaux incendie
 - Parking des Bayaques : Réfection voirie suite à un affaissement de la chaussée
 - Chemin des Pierres de Moulin : Ouvrage de voirie pour évacuation des eaux pluviales
 - O Chemin des Combes et chemin Peï Pellegrin : Purge racinaire voirie
 - Chemin du Castellet : Travaux de voirie / purge chaussée
 - O Chemin de l'Hubac : Réfection chaussée
 - o Intempéries de novembre 2019 : Divers travaux de voirie sur les chemins communaux
 - O Panneaux de signalisation police et peinture routière : Campagne annuelle de réfection de la signalétique.

c) TRAVAUX BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLIQUES • 193 626,00 € dont :

• Rénovation de la salle Rénaldi



 Installation de brise-vue autour des enceintes des écoles, de la crèche, et du plateau sportif



 Installation de nouveaux jeux extérieurs dans la cour d'école maternelle et au jardin des Cerisiers



AR PREFECTURE 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Resu le 16/03/2021

• Remplacement intégral des alarmes de l'école



Isolation thermique des combles du bâtiment « mairie principale »



- Diverses opérations sur les bâtiments communaux :
 - O Locaux police municipale, mairie, église, école, maison des associations : Travaux de mise en conformité électrique
 - Local auparavant loué au kiné : Aménagement d'une salle de bains et d'une kitchenette
 - Logement cabinet dentiste (chemin des Pierres de Moulin) : Changement de la porte d'entrée
 - O Mairie annexe : Travaux de réfection du réseau d'assainissement
 - Mairie principale : Isolation des combles
 - « Marché de nos Collines » : Installation de nouvelles portes automatiques
 - O Rénovation de la toiture du bâtiment public situé derrière la crèche
 - Espace Associatif et Culturel (EAC) : Traitement de l'étanchéité toiture + Déport de commande pour la gestion du chauffage dans la régie de la salle de théâtre
 - o Écoles : Travaux de gros entretien de la chaudière gaz

d) ACQUISITIONS FONCIÈRES • 309 558,00 € dont :

Acquisition des espaces publics des « Lices de Provence » auprès de Cogedim



 Acquisition d'un local communal, Résidences « Les Belles Rives »



006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Agriculture : Acquisition de parcelles à vocation agricole AT 117 /119 (lieu-dit « Les Moulins »)



e) <u>TRAVAUX CIMETIÈRE • 68 418,00 €</u>

Installation de 12 colonnes formant 36 colombariums, et création d'un espace de recueillement paysager









f) AMENAGEMENT ESPACES VERTS • 36 642,00 € dont :

• Complément d'espaces verts autour de l'EAC et remplacement des arbres du parvis





 Plantation d'arbres et végétaux : parking de la Maison du Terroir et parking des Bayaques



006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

 Plantation d'arbres en alignement promenade piétonne devant les résidences « Les Belles Rives »



• Mise en valeur des allées du cimetière avec plantation d'arbres et végétaux



g) TRAVAUX d'ÉCLAIRAGE PUBLIC • 26 123,00 € dont :

 Installation de candélabres sur la promenade piétonne des résidences « Les Belles Rives »



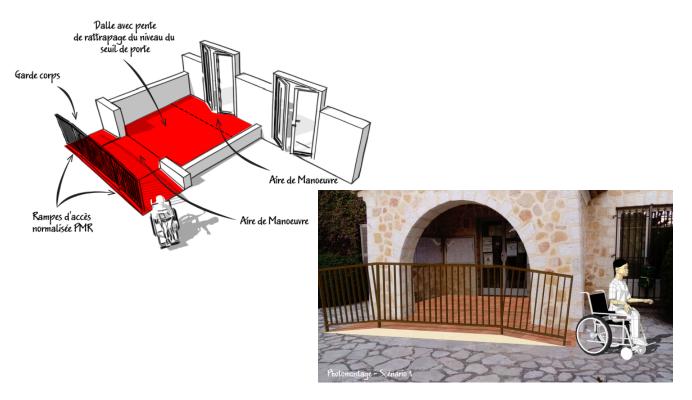
 Installation de candélabres le long de la RD 7 suite au chantier d'enfouissement des réseaux aériens



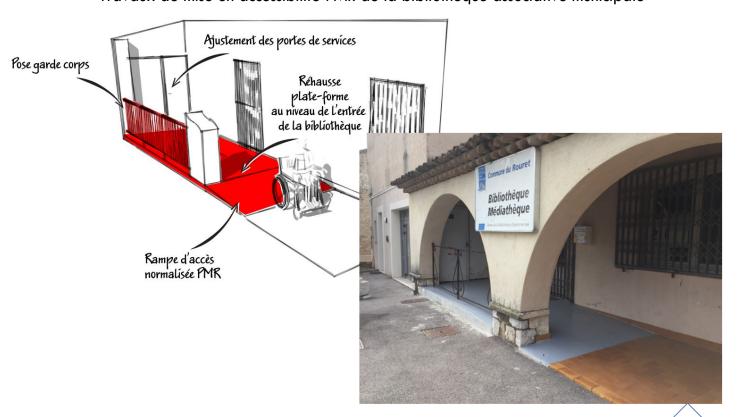
• Transition énergétique : Poursuite du programme de remplacement de l'éclairage par des lanternes leds.

h) TRAVAUX ACCESSIBILITÉ PMR • 30 462,00 € dont :

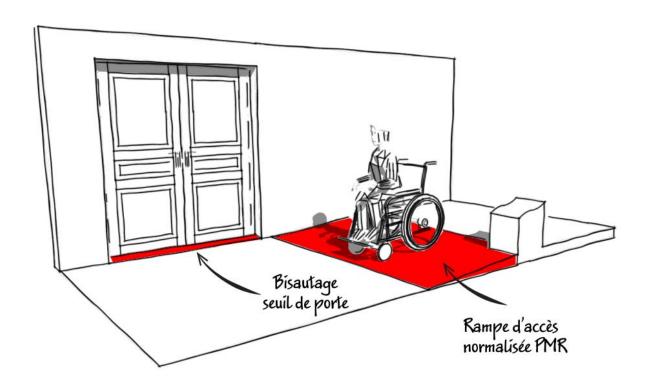
 Travaux commandés en reste à réaliser : mise en accessibilité de l'entrée « mairie principale »



• Travaux de mise en accessibilité PMR de la bibliothèque associative municipale



• Travaux de mise à niveau pour accessibilité PMR de la Salle du Conseil municipal





PARTIE V : LES DONNÉES FINANCIÈRES RÉTROSPECTIVES DE LA COMMUNE ET LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

I. Éléments de contexte

1) <u>Le contexte de la préparation budgétaire 2021</u>

Pour rappel:

- Le projet de loi de finances (PLF) 2021 prévoit une stabilité sans modification des modalités de calcul de la dotation globale des communes.
- Ce même PLF intègre le plan de relance de 100 milliards d'euros.
- Suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP):
 Le produit de la THRP pour les foyers non exonérés en 2021 sera perçu par l'Etat
 en lieu et place des communes et des EPCI. Il n'y a plus à voter le taux de la THRP,
 celui de 2019 continuant à s'appliquer automatiquement, y compris pour les 20%
 de foyers qui s'acquittent encore de cette taxe.
 - Elle sera remplacée par une part de la taxe foncière départementale avec application d'un coefficient correcteur, afin que la fiscalité reçue soit équivalente à la part « perdue »
- La crise de la Covid-19 impacte les dépenses et recettes de fonctionnement et de manière collatérale les dépenses d'investissement.

Les prévisions budgétaires, en recettes comme en dépenses, se doivent donc d'être abordées avec prudence en 2021, car les équilibres peuvent basculer d'un côté comme de l'autre.

2) <u>Hypothèses sur lesquelles se base le scénario proposé pour l'exercice 2021</u>

- La stabilité des taux d'imposition en dépit des dépenses nouvelles à assumer et des incertitudes produites par la réforme de la fiscalité
- La capacité d'évolution des recettes de la fiscalité, calée uniquement sur la valorisation physique et forfaitaire des bases (coefficient de progression estimé à 1,002)
- La poursuite de la baisse de l'encours de la dette, avec une nouvelle année sans emprunt (la sixième année consécutive)
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, garante de la préservation de notre capacité d'Autofinancement
- La poursuite d'une politique d'investissement volontariste, raisonnée et adaptée aux marges de manœuvre des résultats disponibles de l'exercice.

- Résister aux sirènes des taux historiquement bas afin de ne réserver l'emprunt que pour les grands projets d'équipement importants qui se profilent (équipement de services aux habitants : crèche, salle de sport, bibliothèque, poste de police, parcs de stationnement, requalification des écoles, etc...)
- Rester fermement installés dans notre stratégie de préservation des capacités d'emprunt de la commune, notamment dans le cadre de l'opération globale de requalification et d'aménagement du cœur de village et des écoles
- Parer aux risques futurs de perte de produits fiscaux, de prélèvements d'amende SRU et de péréquation intercommunale.

II. Évolutions de la section de fonctionnement et prévisions 2021

1) <u>Les recettes de fonctionnement</u>

De nombreux aléas et obligations sont à prendre en compte dans l'approche des recettes 2021.

Difficile en effet de ne pas intégrer un critère de prudence sur les recettes suivantes :

- Les loyers : neutralisation de 6 mois de loyers sur les baux commerciaux et sur les locaux associatifs.
- Les recettes de spectacles : pas de vision sur les dates de réouverture des théâtres, ni sur le temps qu'il faudra pour retrouver une « jauge avant COVID »
- Prudence sur les recettes fiscales, compte tenu de la réforme en cours
- Prudence sur les produits forfaitaires des droits de mutation attribués, compte tenu du fait que nous n'avons pas de lisibilité sur les comportements des investisseurs potentiels. En 2020, les experts prévoyaient un effondrement du marché immobilier lors du premier confinement qui ne s'est pas avéré exact.
- Risque et menace d'élévation de l'amende SRU (malgré nos avancées en termes de création de logements)

Sur ces bases, les recettes 2021 sont établies à hauteur de 3 770 350,00 €, soit une baisse de 8,95 % par rapport aux montants encaissés en 2020 (enregistrés au Compte Administratif) et de moins de 1% par rapport au Budget Primitif 2020.

Cet écart, en recul de 8,95 %, représente le critère de première prudence nécessaire dans l'appréhension des recettes de l'exercice.

Rapport & Offentation Budgé aire 2021 — Mairie du Rouret 006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Historique des recettes de fonctionnement de 2016 à 2021 :

Libellés	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Résultat de fonctionnement (budget eau et assain. + SIAQUEBA)									16387,44	16387,44	
Atténuations de charges	32037,00	54401,62	16300,00	71623,48	23650,00	87902,57	21540,00	88475,05	31100,00	51996,90	32100,00
Produits des services	97360,00	126233,73	80290,00	96749,07	83390,00	61384,51	57360,00	82569,01	55270,00	53823,84	73160,00
Impôts et taxes	570700,00	593882,87	570240,00	605414,05	577360,00	656297,80	591525,00	693362,99	553700,00	686698,27	579300,00
Contributions directes	2193509,00	2204011,00	2195400,00	2289809,00	2280000,00	2348251,00	2350000,00	2436940,00	2400000,00	2490344,00	2420000,00
Dotations subventions et participations	442520,00	431601,88	421040,00	448832,52	378580,00	391574,15	375710,00	400656,48	363500,00	394983,02	354075,00
Autres produits de gestion courante	201310,00	212461,38	255560,00	280009,07	275663,00	290836,26	275261,00	307933,87	262680,00	393146,96	294815,00
Produits exceptionnels		27859,92		17847,42		22073,92	6440,00	66619,17	112900,00	50217,80	
Reprise sur provisions							22000,00	10739,90			
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3537436,00	3650452,40	3538830,00	3810284,61	3618643,00	3858320,21	3699836,00	4087296,47	3795537,44	4137598,23	3753450,00
Op ordre			991503,41	991503,41	546,00	27340,39					
Amortissements des subventions							546,00	545,00	3700,00	3678,33	16900,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3537436,00	3650452,40	4530333,41	4801788,02	3619189,00	3885660,60	3700382,00	4087841,47	3799237,44	4141276,56	3770350,00

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

a) Analyse des chapitres clef

Produits des services

Ce chapitre regroupe les recettes liées :

- Aux redevances des concessions cimetières
- Aux redevances d'occupation du domaine public payées par les concessionnaires (Grdf, Orange, Enedis...)
- Aux retours en recettes éventuelles liées aux spectacles
- Aux recettes des services périscolaires
- Aux remboursements de frais et charges des locataires de la commune

Ce chapitre est en évolution de près de 20 000,00 € par rapport aux recettes réalisées en 2020, qui avaient été fortement dégradées au niveau de la régie périscolaire et des retours recettes spectacles.

b) <u>Impôts et taxes</u>

Outre les contributions directes (impôts des ménages), ce chapitre regroupe principalement au titre de la fiscalité indirecte :

- Les Dotations CASA: Attribution de Compensation (stabilisée sur le produit de l'année 2001) et Dotation de Solidarité Communautaire (en mode lent de dégradation)
- Les droits de mutation
- Les droits de place
- La taxe de séjour
- La taxe sur l'électricité

Les droits de mutation (- 74 000,00 €) et la Dotation de Solidarité Communautaire (- 14 000,00 €) sont abordés avec prudence, et expliquent en partie le delta de recettes en baisse par rapport à l'exercice 2020.

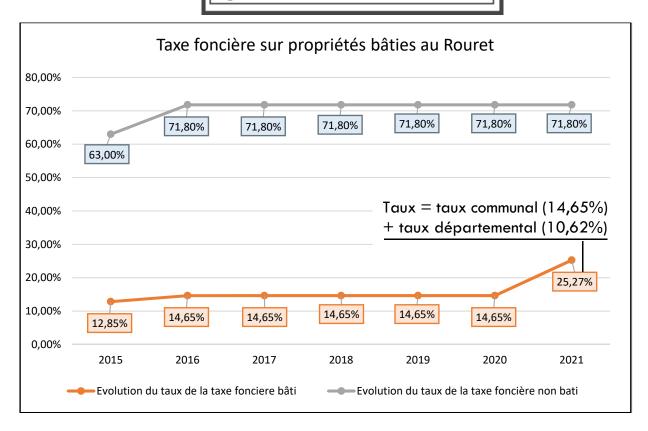
Focus sur les recettes fiscales directes

Les taux de fiscalité locale sur lesquels la ville dispose toujours d'un pouvoir de décision (TFB et TFNB) sont sans augmentation depuis 2016, et seront maintenus cette année encore à leur niveau actuel.

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, nous délibérions sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé (soit 14,65 %) et du taux départemental de TFPB de 2020 (soit 10,62 %).

La commune validera et votera donc, en « vase communiquant », un taux de TFPB de 25,27% en 2021, pour rester dans l'équilibre d'un apport de contribution stable.

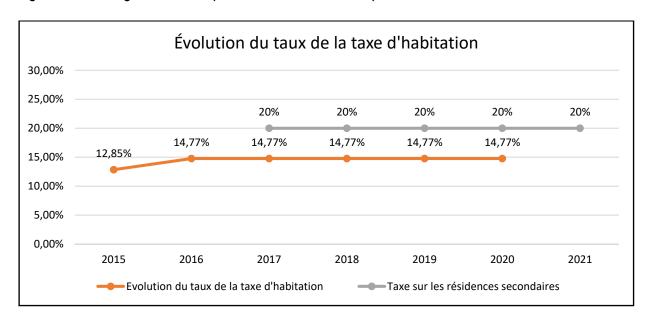




Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), le produit issu de la participation des foyers non exonérés en 2021, sera perçu par l'Etat en lieu et place des communes et des EPCI.

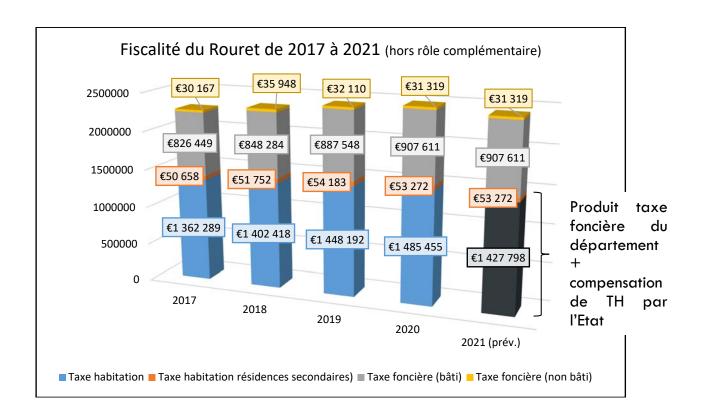
Aucun taux ne sera donc voté par la commune, celui de 2019 continuant à s'appliquer automatiquement, y compris pour les 20% de foyers qui s'acquittent encore de cette taxe.

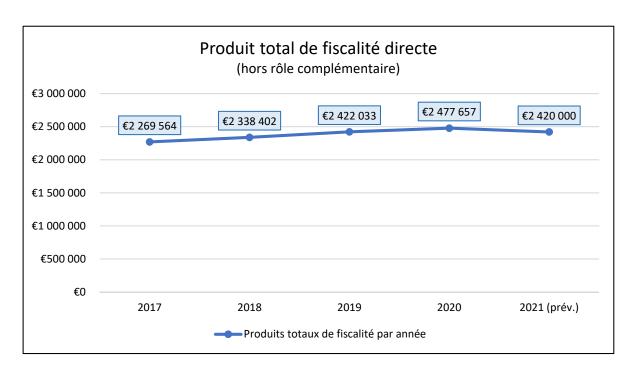
Concernant la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux appliqué sera égal au taux figé de 2019 (**20**% du taux de THRP).



Pour rappel, seule une évolution très mesurée des bases de la taxe sur le foncier bâti de l'ordre de 1,002 % est à espérer comme contribution en ajout sur le produit fiscal.

En l'absence d'informations comptables précises des services de l'Etat relatives à la compensation de la perte de produit à l'euro près suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes d'imposition directe (2 420 000,00 €) sont appréciées avec grande prudence et évaluées en faible recul (< à -1%) par rapport au BP 2020.

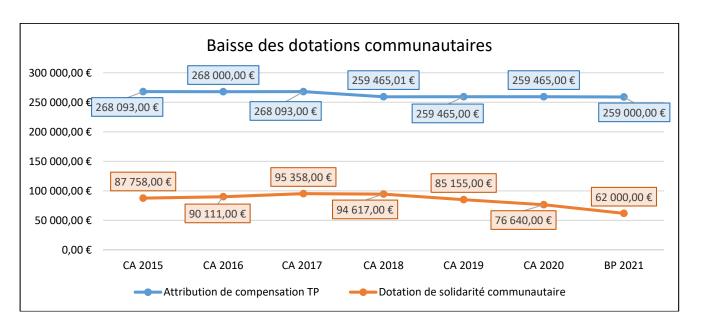




Focus sur les produits de la fiscalité indirecte

Hormis les dotations CASA, le caractère aléatoire des autres recettes de fiscalité indirecte interdit de maintenir les prévisions 2021 au niveau des encaissements 2020.

Gel des montants prévisionnel de l'Attribution Communautaire (AC) et baisse continue de la dotation de solidarité communautaire (DSC)



Année	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Attribution de compensation TP	268 093,00 €	268 000,00 €	268 093,00 €	259 465,01 €	259 465,00 €	259 465,00 €	259 000,00 €
Dotation de solidarité communautaire	87 758,00 €	90 111,00 €	95 358,00 €	94 617,00 €	85 155,00 €	76 640,00 €	62 000,00 €
Total des dotations communautaires	355 851,00 €	358 111,00 €	363 451,00 €	354 082,01 €	344 620,00 €	336 105,00 €	321 000,00 €

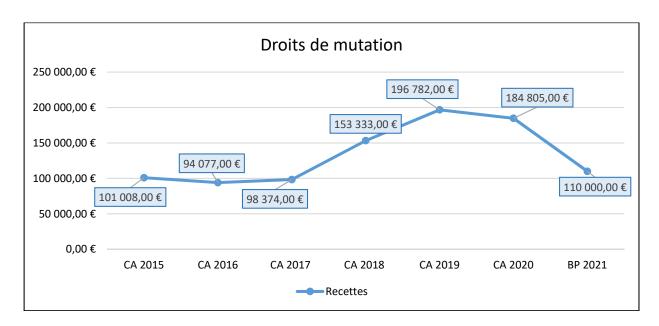
Différentiel n-1	19 838,00 €	2 260,00 €	5 340,00 €	-9 368,99 €	-9 462,01 €	-8 515,00€	-15 105,00 €
Evolution en % N-1	5,90%	0,64%	1,49%	-2,58%	-2,67%	-2,47%	-4,49%

Le montant total des dotations communautaires affiche une baisse prévisionnelle de - 4,49 % en 2021, si l'Attribution de Compensation (AC) est maintenue à son niveau observé en 2020.

Quant à la dotation de solidarité communautaire, celle-ci régresse au rythme des transferts de compétence pris en charge par la CASA.

Ainsi, après l'équilibre financier recherché au niveau de la compétence GEMAPI et Eaux Pluviales, se profile celui de l'Eau et de l'Assainissement, compétence transférée à la CASA au cours de l'année 2020.

Des recettes de droits de mutation en variation constante



Année	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes	101 008,00 €	94 077,00 €	98 374,00 €	153 333,00 €	196 782,00 €	184 805,00 €	110 000,00€
Différentiel N-1	-6 161,00 €	-6 931,00 €	4 297,00 €	54 959,00 €	43 449,00 €	-11 977,00 €	-74 805,00 €
Evolution	-5,75%	-6,86%	4,57%	55,87%	0,28	-6,09%	-40,48%

Si le produit des droits de mutation affiche une belle croissance sur les 3 dernières années (+ 87,85 % entre 2017 et 2020), il est en revanche irréaliste de se baser sur le niveau moyen de recettes encaissées sur les 3 derniers exercices, pour nos prévisions 2021.

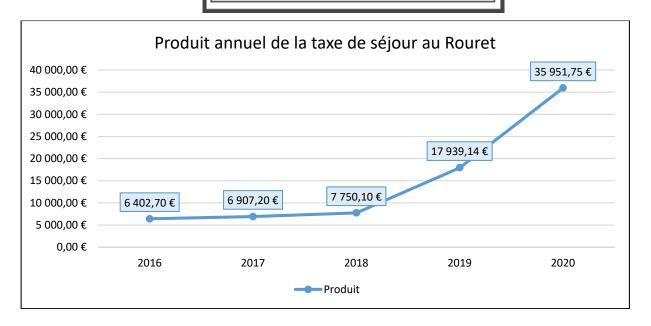
La volatilité du marché immobilier interdit toute prise de risques dans nos prévisions (- 40% en 2021) et ce, même si le marché immobilier a fait preuve de résilience en 2020 alors que certains « experts » prédisaient son effondrement.

Une taxe de séjour dont le montant annuel est en croissance

Cette taxe a été créée en 2017 sur la commune. Son produit affiche une recette en progression permanente aujourd'hui (près de 36 000,00 € encaissés en 2020).

Indéniablement, la loi votée en 2019 imposant aux plateformes de location d'une part la perception de la taxe de séjour, mais surtout l'obligation de reversement aux collectivités concernées, a permis une évolution croissante de cette recette d'année en année.





Stabilité des recettes liées à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

Le produit correspondant progresse généralement à due concurrence du niveau de l'inflation (conformément aux dispositions contenues dans Loi de Finances), quasi nul en 2020.

Nos prévisions 2021 établissent donc un maintien de ce produit pratiquement à son niveau de 2020.

c) Dotations, subventions et participations

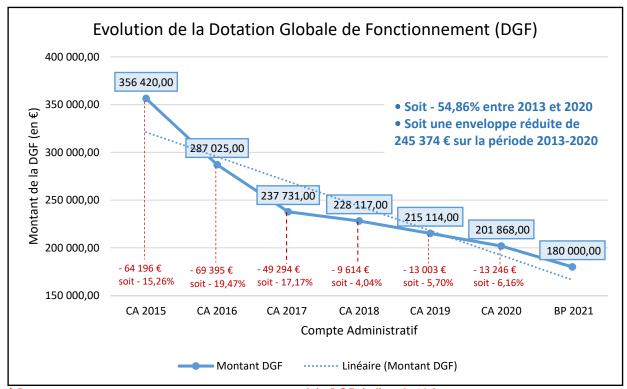
Trois recettes principales se distinguent au sein de ce chapitre budgétaire:

- Les dotations de l'État : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 230 000,00 €.
- Les attributions de compensation de l'Etat au titre des exonérations de TH:
 60 000,00 €.
- Les recettes de dérogations scolaires correspondant aux montants facturés aux communes (pour les enfants résidant hors commune et scolarisés à l'école du Rouret): 45 825,00 €.

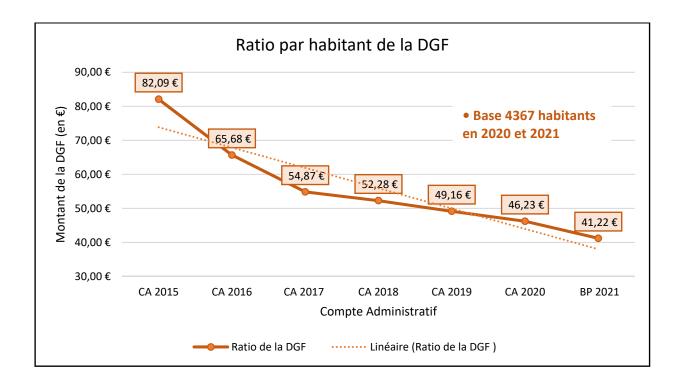
Focus sur la DGF

L'application des dispositions du projet de loi de finance 2021 se traduit par le maintien national du montant de la DGF.

Pour notre commune, l'application des mécanismes de prélèvement en péréquation auprès des collectivités dites « riches » (calcul sur la base des revenus / foyer) entraîne une baisse régulière de notre DGF, nous appelant à une prévision en baisse de 10% par rapport au montant encaissé en 2020.



* Diminution en montant et en pourcentage par rapport à la DGF de l'année N-1



En dépit du maintien de l'enveloppe nationale sur les 3 derniers exercices, il n'en reste pas moins que la commune subit la modélisation des critères de calcul, avec à la clef des baisses d'attributions difficilement explicables, pour le coup inéquitables et sans cesse en recul.

d) Autres produits de gestion courante

Ce chapitre budgétaire regroupe en premier lieu les recettes liées à la rentabilité du patrimoine communal, soit **256 200,00 €** comprenant :

- La location des salles municipales
- Les immeubles constitués en logements
- Les locaux commerciaux
- Le bail relatif à la gestion de l'antenne relais sur le bois communal (avec la société TDF)

À noter que les recettes de loyers relatives aux locations de salles et baux commerciaux seront impactées négativement comme en 2020 par la crise sanitaire.

Les mesures de couvre-feu voire de confinement potentiel et de fermeture d'activités commerciales et associatives, sur la durée desquelles nous manquons de visibilité, nous contraignent à neutraliser 6 mois de loyers sur les locations aux associations ainsi qu'aux commerces contraints de rester fermés.

Concernant le bail TDF, une renégociation est en cours pour prendre en compte les demandes des différents opérateurs d'installation de la 5G sur l'antenne relais située sur le bois communal.

On recense également, pour 38 615,00 €, au titre des produits de gestion :

- Les produits liés à la redevance perçue pour la location de la « licence 4 » communale,
- La redevance perçue auprès du délégataire de service de la restauration scolaire,
- Les produits exceptionnels de remboursement d'assurance (notamment les indemnisations de l'assureur dommages ouvrages concernant les malfaçons déclarées sur le bâtiment de l'EAC), produits qui entrent en réserves financières pour assurer les travaux de réparation

Le détail des recettes de fonctionnement de la commune ci-dessus présenté traduit des recettes de gestion essentiellement calées sur la fiscalité.

Ainsi, près de **80**% de nos ressources financières relèvent des contributions fiscales directes et indirectes.

Cette structure de recettes nous invite en permanence à la plus grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, afin d'éviter de faire supporter une trop forte charge fiscale aux contribuables de la commune.

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

e) Recettes de fonctionnement : que retenir sur 2021 ?

Une année abordée avec des prévisions marquées par une très grande prudence :

3 770 350 €

de Recettes de fonctionnement prévues pour 2021

2 420 000 €

Prévisionnels en produits de taxes et impôts directs

- Gel du taux TH et compensation Etat
- Pas d'évolution souhaitée du taux communal de TF malgré une marge fiscale mobilisable.
- Taux TF 2021 = taux communal + taux départemental (soit 25,7%), sans impact pour le contribuable.

(Y compris atténuations de charges et amortissements de subventions)

Soit - 8,95 % par rapport au CA 2020

579 300 €

De taxes et impôts indirects dont AC et DSC CASA (-4,49%), droits de mutation (-40,48%), taxe de séjour...

80 % des ressources

Issues de la fiscalité directe et indirecte



Dotations, subventions, participations:

354 075 €

Autres produits de gestion courante :

294 815 € malgré la neutralisation de 6 mois de locations et baux assos et commerces fermés (covid-19)

Produits de services :

+ 20 000 € par rapport à 2020 (soit 73 160 € en tout)

Dont:

- DGF et DSR pour 230 000 €, soit -10% par rapport à 2020 (prudence)
- Compensation de la TH par l'Etat pour 60 000 €
- Recettes des dérogations scolaires pour 45 825 €

2) Les dépenses de fonctionnement

Comme pour les recettes de gestion, il convient de s'attarder sur la structure des dépenses pour en comprendre l'évolution.

Globalement, en comparaison du BP 2020, les dépenses de fonctionnement seraient en Évolution de 0,5%, soit une évolution proche de l'inflation (quasi nulle sur la période).

Regu le 16/03/2021

STRUCTURE DES DÉPENSES DE GESTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellés	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Charges générales	921002,00	798403,14	974480,00	841268,24	992521,00	792987,29	1021773,00	904705,97	1027617,21	805032,70	1016637,00
Charges de personnel	1494136,00	1421245,81	1566980,00	1454307,46	1600600,00	1500647,62	1610600,00	1545836,04	1650600,00	1498345,87	1680500,00
Loi SRU + FPIC	185000,00	185511,86	212600,00	211201,58	200000,00	195305,41	210000,00	200541,04	90000,00	86322,00	91000,00
Autres charges de gestion courante	337121,00	313651,43	321410,00	315092,68	344218,00	294838,86	339516,00	317650,89	352430,00	319074,72	385774,00
Charges financières (Intérêts +ICNE)	136172,00	137378,26	152500,00	149352,40	104589,77	100245,39	90840,00	89518,43	80972,50	77739,46	68592,68
Charges exceptionnelles			3400,00	3319,88	1100,00		1100,00		12987,23	12157,23	6000,00
Dotations pour provisions			1000,00	1000,00	9800,00	9739,90	22000,00		15100,00	15100,00	1000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3073431,00	2856190,50	3232370,00	2975542,24	3252828,77	2893764,47	3295829,00	3058252,37	3229706,94	2813771,98	3249503,68
Op d'ordre											
dotations aux amortissements	320439,00	325949,00	352868,96	286489,75	233000,00	277159,20	271503,00	270665,95	300000,00	298474,26	320800,00
Virement	108566,00		943634,45		133360,23		133050,00		269510,00		199740,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3537436,00	3182139,50	4530333,41	3262031,99	3619189,00	3170923,67	3700382,00	3328918,32	3799237,44	3112246,24	3770350,00

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

Regu le 16/03/2021

a) <u>Des dépenses de Gestion fortement contraintes par la couverture des charges de personnel</u>

Les frais incontournables de personnel de l'ensemble de nos services publics communaux concentrent dorénavant plus de 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

Si la crise sanitaires COVID-19 a nécessité une adaptation des services pour assurer la continuité du service public, y compris lors de la période de « confinement dur », le plan de continuité mis en œuvre a toujours permis de remplir les missions essentielles auprès des administrés, que ce soit en présentiel ou en télétravail.

Malgré la perturbation et l'adaptation de certaines activités (notamment aux écoles) durant le confinement, plaçant une partie du personnel communal en autorisation spéciale d'absence ou en arrêt de travail suivant les cas, la commune, en solidarité incontournable, a continué à assurer pleinement la charge des salaires des agents.

Sur l'exercice 2020, les charges de personnel apparaissent totalement maîtrisées avec une baisse de 3% par rapport à 2019 :

Pour rappel, cette baisse s'explique par :

- Des départs en retraite non remplacés, postes non pourvus malgré nos recherches de 2 agents des services techniques,
- Le départ avant la fin de l'année du chef de police municipale,
- La baisse en volume des heures supplémentaires suite notamment à l'annulation de beaucoup de manifestations,
- La baisse d'activité au niveau des affaires scolaires notamment lors du premier confinement qui a engendré moins d'heures de surveillance.

Sur 2021, l'orientation budgétaire prévoit une évolution à la hausse de $\pm 1.8\%$ par rapport au BP 2020 en intégrant d'une part le remplacement de deux agents aux services techniques, mais également un recrutement souhaité depuis deux ans pour un renfort essentiel au service travaux (avec une qualification de technicien territorial /dessinateur, projeteur (catégorie B)).

Un travail de fond permanent est en outre engagé chaque année pour organiser et structurer les missions et les tâches des agents, en fonction des besoins de la collectivité et des aspirations nouvelles des agents.

Dans ce contexte, la formation permanente des agents est également au cœur des priorités pour permettre à la commune de profiter de meilleures compétences et par là-même favoriser son autonomie.

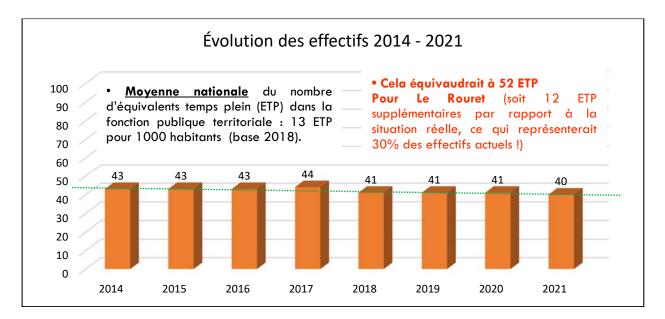
Ces adaptations permanentes sont essentielles pour maintenir un service de qualité tout en maîtrisant la masse salariale qui, doit-on le rappeler, évolue structurellement à effectif constant du fait :

 De l'application du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), engagé en 2016



- Du glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant au déroulement de carrière des agents de la collectivité
- De l'application du nouveau Régime Indemnitaire (RIFSEEP)
- Focus sur la structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2021, la collectivité recense 40 agents, dont 28 agents titulaires et 12 agents non titulaires.



Le graphique ci-dessus confirme la linéarité des effectifs depuis 2014, malgré l'augmentation des charges de travail due à la progression de la population, à l'évolution du village et la création de nouveaux équipements utiles aux habitants.

Répartition des effectifs par catégorie au 1er janvier 2020

Malgré la modestie du nombre de ses effectifs, la commune dispose en revanche d'un bon niveau d'encadrement et de compétence, même si l'on constate un certain manque au niveau de l'encadrement intermédiaire (cat. B) par rapport à la moyenne nationale. C'est clairement, aujourd'hui, cette catégorie de personnel qui fait défaut en mairie et dont le recrutement doit être porté en priorité dans les années à venir.

Catégorie	Nombre d'agents	%age des effectifs	Moyenne nationale		
Cat. A	4	10%	10%		
Cat. B	2	5%	14%		
Cat. C	34	85%	76%		

Temps de travail des agents communaux

1607 heures par an.

- Plusieurs cycles:
 - o 30 heures hebdomadaires (un temps non complet) sur 5 jours
 - 35 heures hebdomadaires sur 4,5 jours (hors direction générale des services et service finances)
 - o 37 heures hebdomadaires sur 5 jours
 - o 39 heures hebdomadaires sur 5 jours
 - o 39 heures hebdomadaires sur 4,5 jours
 - Temps de travail annualisé pour les services dont l'activité est liée à des contraintes spécifiques de service public : police municipale et service scolaire.

Heures supplémentaires (HS) réalisées et payées, tous services confondus :

536 h contre 704 h en 2020 pour un montant de 11 670,00 €

Heures supplémentaires effectuées par les agents dans le cadre de la préparation et de la présence lors des festivités communales, de l'activité du Théâtre du Rouret, et des missions de sécurité avec mise en œuvre de tournées nocturnes de la police municipale sur certaines périodes.

Comme précisé ci-dessus, la crise sanitaire a diminué de plus de 30% le volume des HS sur la période.

État de la rémunération annuelle du personnel (composition des salaires ; moyenne entre catégories A, B et C)

- Traitement indiciaire brut: 63%
- Régime indemnitaire : 20%
- Autres (NBI, indemnité résidence, etc...): 17%
- Charges de personnel prévisionnelles sur l'exercice 2021

Dans le cadre du budget 2021, une provision de 1 680 000,00 € sera inscrite. Les différents facteurs ayant conduit à la prévision budgétaire en matière de dépenses de personnel sont détaillés ci-après :

Évolution des taux des organismes en 2021 par rapport à 2020

- SMIC Horaire brut : +0,99%
- L'ensemble des autres taux des organismes préleveurs reste inchangé.

Évolutions structurelles

 Revalorisation des carrières dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération)



Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 – Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

 Avancement d'échelon, de grade et promotion interne (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)

Évolutions conjoncturelles et d'adaptation des services aux besoins de la population

- Dépenses prévisionnelles à prévoir pour l'organisation des élections Départementales et Régionales : entre 4 500 € et 9 000 € (suivant le nombre de tours)
- Provision pour un recrutement éventuel en catégorie B en renfort des services municipaux : environ 35 000,00 € brut.
- Provision pour le recrutement de deux agents polyvalents aux services techniques (catégorie C): environ 50 000,00 € brut.

L'objectif RH de l'année en termes de prospectives, est d'adapter son organisation interne pour faire face à l'augmentation croissante des tâches et l'évolution des missions. La commune, en risque de ne plus remplir ses missions et obligations, doit être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire, de ses structures, de ses besoins, et des besoins de sa population.

b) Des charges à caractère général stables et maîtrisées

Au deuxième rang des dépenses, les charges à caractère général représentent 31,22% des dépenses réelles de fonctionnement (base prévisionnelle BP 2021).

Elles restent dans la norme en 2020 par rapport à la moyenne des 5 dernières années, même si comparativement à l'exercice 2019, on enregistre une baisse de près de -11%.

Ainsi, malgré le non-engagement de dépenses en fournitures ou en services pour les services dont l'activité a été dégradée, la clairvoyance et le discernement ont été de mise pour, d'une part, assumer de nouvelles dépenses d'équipement et de services afin d'assurer la sécurité sanitaire des agents et des Rourétans (équipement en masques et mobilier de protection, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux administratifs et des écoles...), et d'autre part compenser une perte de recettes inévitable du fait des mesures de soutien apportées aux associations et commerçants sous bail communal.

Près de 33 000,00 € sont ainsi venus augmenter les dépenses, alors même que nos recettes étaient déjà consommées de près de 71 000,00 € (bilan financier impact Covid-19).

Les orientations du budget 2021 prévoient et intègrent ce risque de « pertes de recettes et de dépenses COVID-19 », avec un volume en prévision de charges à caractère général à hauteur de 1 016 637,00 € (en baisse de - 1,08% par rapport au BP 2020).

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE

c) Les charges de gestion courante

L'exercice 2020 n'a été exécuté que partiellement avec un solde de dépenses inférieur de - 9,46% par rapport aux prévisions budgétaires.

Là aussi, l'impact Covid est présent puisque ces économies relèvent principalement du nonversement de la subvention au COF (annulation des festivités), mais également de la baisse de la participation communale en subvention au CCAS (subvention adaptée au niveau de dépenses 2020).

On retiendra pareillement en termes d'économies réalisées l'absence de paiement des redevances de droits d'auteur, compte tenu de l'annulation de bon nombre de manifestations et animations culturelles.

Pour 2021, les dépenses de gestion courante sont estimées en hausse de + 9,50 % en 2021 par rapport au BP 2020.

Cette évolution relève principalement, d'une part de la première annuité (pour un montant de 31 000 €) en règlement au SDEG (syndicat intercommunal disposant de la compétence pour les travaux d'enfouissement) relative au dernier chantier de travaux d'enfouissement des réseaux électricité et éclairage public, et d'autre part de la provision budgétée pour l'admission en non-valeur de la dette non récupérable de l'ancien exploitant de l'établissement « Chez Chouquette » (17 000,00 €).

La commune continuera à apporter son soutien à l'action des associations Rourétanes, acteurs et partenaires privilégiés de création de lien, de cohésion et de brassage social.

Ainsi, le budget global consacré aux subventions de fonctionnement d'aide à la bonne existence des associations (à périmètre constant) sera maintenu en 2021.

Nous rappelons ici, outre les subventions municipales, l'accompagnement permanent du monde associatif dans le contexte sanitaire actuel, avec la gratuité des loyers depuis plusieurs mois, et la recherche constante de solutions alternatives pour leur permettre d'exercer un semblant d'activité.

Enfin, les crédits consacrés aux dérogations scolaires et aux indemnités d'élus resteront stables sur l'exercice.

- d) <u>Les contraintes règlementaires liées à la loi SRU et au Fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC)</u>
- Un prélèvement contraint du FPIC en constante évolution à la hausse

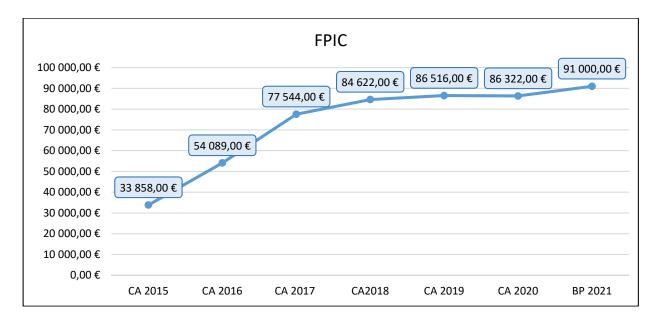
Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines communes et intercommunalités, pour la reverser à d'autres communes et intercommunalités moins favorisées (posées sur un socle de population considéré moins riche).



Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Notre commune, jugée « aisée » par rapport à sa population et appartenant à un EPCI lui-même jugé « très aisé », est donc naturellement contributrice.

Sur l'exercice 2021, la contribution prélevée à la commune est estimée à 91 000,00 €, soit une évolution de + 5,42 % par rapport au montant prélevé en 2020.



Pénalités SRU : Pour la 2º année consécutive une contribution nulle pour la commune en 2021

La loi SRU instituée le 13 décembre 2000 impose à certaines communes, au titre de son article 55, de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.

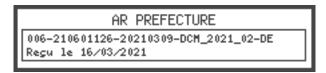
La commune du Rouret est entrée dans le dispositif SRU le 1^{er} janvier 2010 en ne disposant à l'époque que de 7 logements sociaux.

Au fil des bilans triennaux imposés par l'Etat, la municipalité s'est appliquée à remplir des objectifs inatteignables tout en veillant à la réalisation d'opérations de qualité respectant l'identité et la structuration du centre village.

À l'issue de son troisième bilan triennal, la commune a vu son parc conventionné de logements se développer, en réalisant en 10 ans près d'un quart de ses objectifs. C'est ainsi 75 logements sociaux qui ont été réalisés sur 123 imposés dans les objectifs triennaux successifs de l'Etat.

Le quatrième bilan triennal 2020 /2022, qui nous est opposable, affiche un objectif de 189 logements, soit 66 logements complémentaires (le but étant d'atteindre 25% du nombre de résidences principales, pourcentage inatteignable en nombre, car sans cesse en augmentation).

En dépit des obstacles multiples et variés, la municipalité reste engagée et affiche en ce début d'année 26 nouveaux logements déjà réalisés (résidences « Les Belles Rives »),

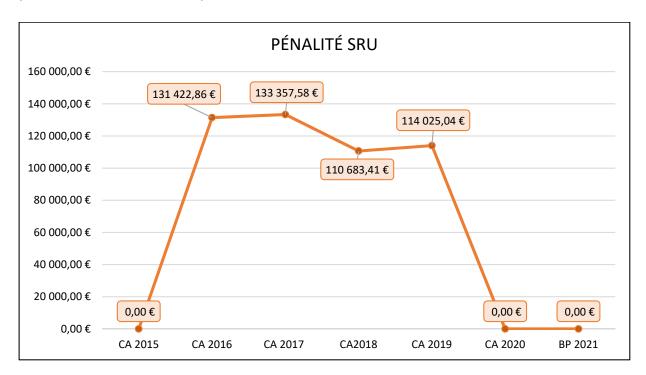


auxquels s'ajoutent 32 nouveaux logements agréés (Permis de Construire COGEDIM « projet Chantebelle » et EMERIGE « Les terrasses du Midi »).

Pour autant, la carence de la commune du Rouret a été confirmée par Arrêté du 22 décembre 2020, avec comme conséquences à la clé :

- Majoration imposée en augmentation des prélèvements SRU annuels
- Maintien du droit de préemption urbain au bénéfice de l'Etat
- Contrôle de la délivrance des autorisations d'urbanisme par l'Etat
- Transfert à l'Etat des droits de réservation et attribution des logements sociaux dont dispose la commune ...

Sur le plan financier, l'effet conjugué du plafonnement de l'amende à 5% du budget de fonctionnement et des sommes engagées par la commune (soit en subvention d'équilibre, soit en non-valorisation de foncier mis à disposition des bailleurs) nous exonère de la pénalité en 2021, et cela pour la deuxième année consécutive.

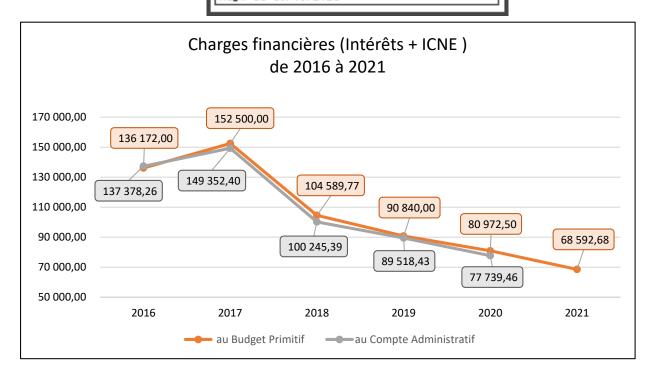


e) Des charges financières en baisse sensible et continue

En résultat de la volonté politique de réduction de la dette, les intérêts de la dette payés par la commune sont en baisse sensible.

Le désendettement amorcé en 2016 a ainsi fait chuter de près de 50% le montant des charges financières sur la période 2016/2021, contribuant de fait à l'évolution positive de l'épargne nette au bénéfice de la capacité d'autofinancement de la commune.





Focus sur les Soldes Intermédiaires de Gestion • Analyse des niveaux d'épargne

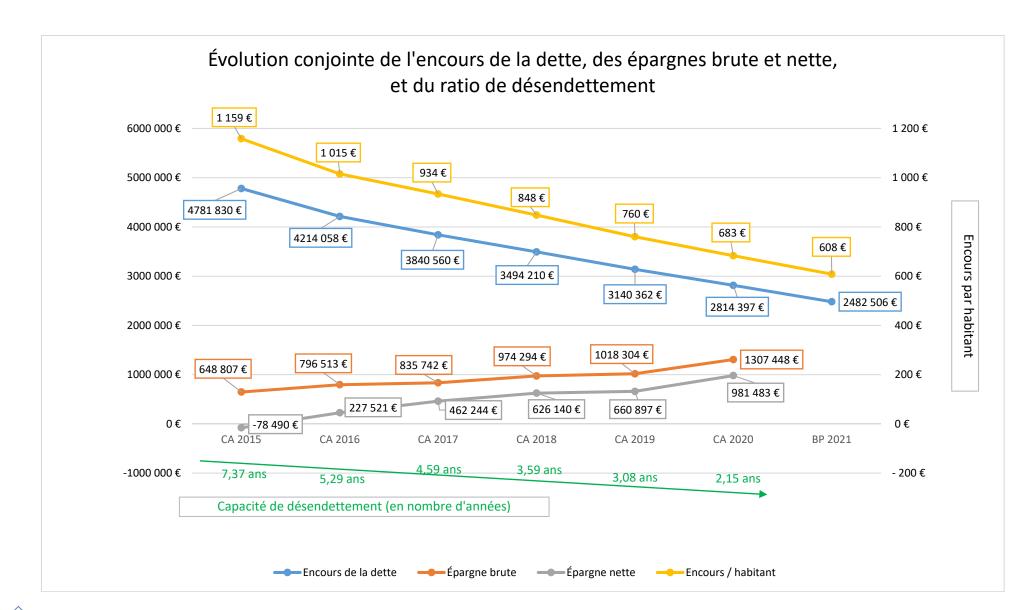
Pour une collectivité comme pour une entreprise, l'épargne (l'autofinancement), est la quote-part des rentrées financières récurrentes qui sont économisées dans le fonctionnement courant quotidien.

Cette épargne obligatoire doit d'une part être suffisante pour permettre d'abord de rembourser la dette contractée, et d'autre part permettre de financer les investissements.

Les résultats de l'exercice 2020 démontrent l'évolution positive des soldes intermédiaires de gestion du Rouret, ainsi que sa bonne santé financière de la commune.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Encours de la dette	4 781 830 €	4 214 058 €	3 840 560 €	3 494 210 €	3 140 362 €	2 814 397 €	2 482 506 €
Épargne brute	648 807 €	796 513 €	835 742 €	974 294 €	1 018 304 €	1 307 448 €	calculé en fin d'exercice
Épargne nette	-78 490 €	227 521 €	462 244 €	626 140 €	660 897 €	981 483 €	calculé en fin d'exercice
Encours / habitant	1 159 €	1 015 €	934€	848 €	760 €	683 €	608€

Capacité de désendettement (seuil d'alerte : 12 ans)	7,37 ans	5,29 ans	4,59 ans	3,59 ans	3,08 ans	2,15 ans	calculé en fin d'exercice
---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	------------------------------



Analyse de l'éparque brute

Au terme de l'exercice 2020, le montant de l'épargne brute (c'est-à-dire la capacité d'autofinancement brute avant remboursement de la dette en capital) s'élève à 1 307 447,00 €, en progression (+ 28,4% par rapport à 2019).

Le taux d'épargne brute, indiquant la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir ou rembourser la dette, s'élève à 31,6 %, étant précisé qu'un ratio de 8 à 15% est jugé satisfaisant.

Le second ratio issu de l'analyse de l'épargne brute, présente la capacité de désendettement de la commune et donc la solvabilité de celle-ci, primordiale au niveau de la note de confiance auprès des établissements bancaires.

Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette.

Pour l'exercice 2020, notre capacité de remboursement est fixée à 2,15 ans, en progression par rapport à 2019, qui affichait un ratio de 3,08 ans (pour un seuil d'alerte fixé à 12 années).

Analyse de l'épargne nette

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette.

Cet indicateur essentiel correspond à l'autofinancement (CAF nette) disponible pour le financement des investissements.

À la fin de l'exercice 2020, l'épargne nette s'élève à 981 483,00 €, soit une progression de près de + 48,5% par rapport à l'exercice 2019.

En 6 ans (2015/2020) l'épargne nette a connu une augmentation de 1 060 473,00 €, témoignant d'une rigueur absolue de gestion au niveau des charges de fonctionnement et d'une stratégie d'investissement calée sur la stricte capacité de la commune, sans recours à l'emprunt.

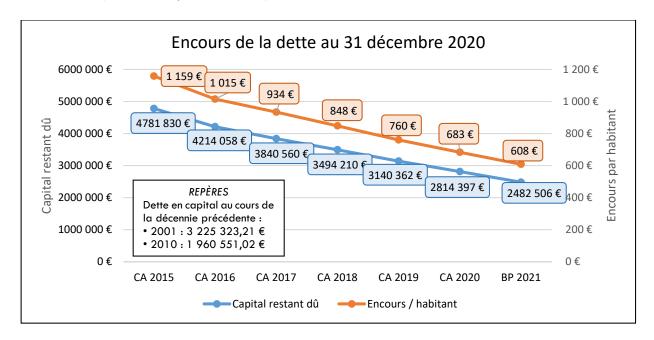
 Focus sur les Soldes Intermédiaires de Gestion • Analyse de la dette : en 2021 la commune poursuivra sa stratégie de désendettement

L'endettement

Comme indiqué en introduction, le présent rapport d'orientation budgétaire doit présenter le besoin de financement annuel et la stratégie financière en matière d'emprunt.

En 2021, nous resterons fidèles à notre stratégie de financement des investissements de l'exercice sans nouvel emprunt, pour réserver notre capacité d'endettement aux importants projets structurants qui se profilent (écoles, équipements structurants et concession d'aménagement du cœur de village...)

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2020 à 2 814 397,00 € pour la dette communale (683,00 € par habitant).

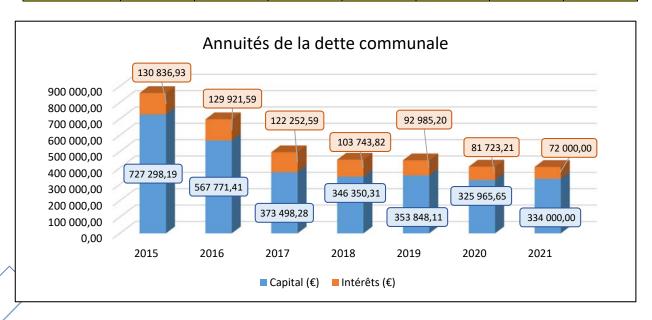


À la fin de l'exercice 2020, la dette est composée de 11 emprunts consolidés, répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

La dette communale ne présente aucun risque d'inflation des taux des marchés financiers ; elle est structurée à 100% en taux fixe.

Concernant l'annuité de la dette, celle-ci s'établit au 1er janvier 2021 à 408 021,00 €, soit une baisse de 291 688,00 € (- 41,68%) depuis 2016, date de la reprise de l'engagement du désendettement de la commune après le gros emprunt utile à la réalisation de l'EAC et de ses abords.

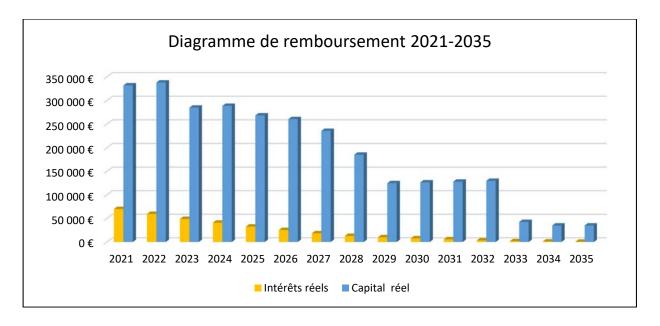
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital (€)	727298,19	567771,41	373498,28	346350,31	353848,11	325965,65	334000,00
Intérêts (€)	130836,93	129921,59	122252,59	103743,82	92985,20	81723,21	72000,00
Total (€)	858 135,12	697 693,00	495 750,87	450 094,13	446 833,31	407 688,86	406 000,00



L'extinction de la dette

Le ROB est l'occasion également de présenter l'extinction des contrats de prêt arrivant à leur terme, en illustrant le rythme auquel la dette communale s'éteindrait sans emprunt nouveau.

Sur la base des emprunts en cours, la dette communale s'éteindra en 2035, soit une durée résiduelle de 14 ans.



Emprunts garantis

Les emprunts garantis par la commune, essentiellement contractés par les bailleurs sociaux (OPHLM, logis familial), sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Objet	Bénéficiaire	Montant du contrat	Valeur résiduelle	Échéance de l'exercice
Réaménagement 3	OPHLM Nice	165 217,42 €	56 062,03 €	7 035,70 €
logements St Pons	Alpes-Maritimes	103 217,42 €	30 002,03 €	7 033,70 €
Hôtel des Postes	OPHLM Nice Alpes-Maritimes	166 323,65 €	63 535,50 €	7 098,12 €
Opération Belles Rives	Logis Familial	2 804 395,46 €	2 804 395,46 €	53 131,28 €
Opération cœur de village	SPL Sophia	500 000,00 €*	500 000,00 €*	0,00€
TOTAL		3 635 936,53 €	3 423 992,99 €	67 265,10 €

^{*}À noter que le montant de la garantie d'emprunt au bénéfice momentané de la SPL Sophia sera ensuite intégralement repris en charge par le concessionnaire. En connaissance maintenant des réels besoin de financement, des démarches d'études, d'acquisition et de frais utiles à l'avancement de l'opération d'aménagement public du centre ancien, il est prévu de ramener le montant prévisionnel initial à hauteur de 350 000,00 € (volume financier non déboursé par la commune).

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

III. <u>Les orientations de la section d'investissement</u>

1) Des recettes d'investissement issues en grande partie des excédents 2020 affectés et des subventions

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2016 A 2021

Libellés	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Résultat reporté + virement à la section d'investissement + excédent de fonctionnement	1253618,08	328368,34	1722947,84	470312,90	1673116,26	1539756,03	2347942,00	714736,93	2312807,74	2043297,74	2217246,43
Ecriture régul TP		255664,54									
Opérations patrimoniales	310000,00						112389,00	108789,00	9625,00	9625,00	3820,00
FCTVA	450000,00	486622,00	352000,00	374769,00	190000,00	231660,00	130100,00	122137,00	130100,00	141071,00	101000,00
Taxes d'urbanisme	60000,00	49448,07	60000,00	45878,06	60000,00	510040,08	200000,00	172201,32	100000,00	18868,98	20000,00
Subventions d'investissement	1577949,00	1050398,47	1169491,73	1152500,06	262570,85	655461,43	956752,21	123856,18	1628231,22	170921,74	2066010,00
Dépôts et cautionnements reçus	200,00	1822,05		3420,00		4202,04		2910,00		2170,92	
Opération patrimoniale intégration études											
Opération Belles Rives											
Opération sous mandat			50000,00		277200,00	276833,05					
TOTAL RECETTES REELLES	3651767,08	2172323,47	3354439,57	2046880,02	2462887,11	3217952,63	3747183,21	1244630,43	4180763,96	2385955,38	4408076,43
Op d'ordre			3298444,28	2551444,28	763000,00	747000,00					
dotations aux amortissements	320439,00	325949,00	352868,96	286489,75	233000,00	277159,20	271503,00	270665,95	300000,00	298474,26	320800,00
TOTAL DES RECETTES	3972206,08	2498272,47	7005752,81	4884814,05	3458887,11	4242111,83	4018686,21	1515296,38	4480763,96	2684429,64	4728876,43
RAR		887491,73		215570,85		49269,78		114003,52			65000,00
TOTAL DES RECETTES AVEC RAR	3972206,08	3385764,20	7005752,81	5100384,90	3458887,11	4291381,61	4018686,21	1629299,90	4480763,96	2684429,64	4793876,43

a) Les excédents affectés de l'exercice 2020

Premières sources de financement de la section d'investissement, les excédents réalisés d'une part sur l'exercice 2020 (résultat reporté d'investissement et excédent de fonctionnement reporté pour 2 017 506,43 €), et d'autre part, l'épargne de gestion dégagée du budget de fonctionnement 2021 (199 740,00 €).

Au total, le montant des excédents affectés au financement des opérations d'investissement 2021 s'élève à 2 217 246,43 €, en légère baisse de -4,13% par rapport au montant affecté en 2020.

b) <u>Le fonds de compensation de TVA (FCTVA)</u>

Le FCTVA correspond à la dotation de remboursement de TVA (16,404 %) effectué par l'Etat sur les dépenses d'investissement éligibles.

En 2020, 859 980,00 € de dépenses étaient éligibles à cette dotation, pour un montant de 141 071,00 €.

Pour l'exercice à venir, la prévision se limite à 101 000,00 €, soit une baisse de 28,4% par rapport au montant généré en 2020 par le niveau des investissements éligibles.

c) <u>Des taxes d'urbanismes difficiles à mobiliser et à anticiper</u>

La taxe d'aménagement est une rentrée fiscale perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction, ou agrandissement de bâtiment, dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Au Rouret, celle-ci fait l'objet d'une graduation plus élevée dans la zone de densité du Centre Village. Le versement prévisible mais irrégulier de cette taxe mise en recouvrement par les services de l'Etat n'offre aucune lisibilité en termes d'encaissement par la commune, et donc de prévision stable.

Preuve en est, l'écart substantiel (accentué en 2020 par la crise sanitaire) constaté entre la prévision affichée au BP (100 000,00 €) et la concrétisation accomplie au compte de résultat (18 868,00 €).

Alors que le potentiel estimé de taxe d'aménagement s'élève à 275 000,00 €, nous devons nous contenter d'une prévision de 20 000,00 € pour 2021, afin de respecter le principe de non budgétisation de recettes non notifiées par acte administratif.

Le cas échéant, ces prévisions prudentes seront ajustées en cours d'année, par voie de décision modificative, pour valider la rentrée effective découlant de ce volume financier.

d) Les subventions d'investissement

La concrétisation de tout programme d'investissement est également conditionnée par la prospection dynamique et tenace d'octroi de subventions.

Pour l'exercice 2020, la prévision de recettes de subvention s'établit à hauteur de **2 066 010,00 €**, détaillée comme suit :

- Département, CASA, Etat, Région, CAF, pour la construction de la crèche et l'acquisition du terrain : 1 974 410,00 €
- CASA (notification en fin d'année 2020) pour des opérations réalisées en 2020 : 10 000,00 € pour l'installation d'un brise-vue et alarmes pour le groupe scolaire du Rouret ; 1 600,00 € pour les travaux d'accessibilité PMR de la bibliothèque
- Département :au titre des dotations cantonales et amendes de police finançant le programme de travaux de voirie de l'année : 80 000,00 €

e) La dotation aux amortissements

Composante de la capacité d'autofinancement, la dotation aux amortissements se calcule en fonction de la durée d'usage du bien.

Cette écriture comptable permet de constater la diminution de valeur d'un bien immobilisé du fait de son utilisation dans le temps.

Elle concerne toutes les immobilisations corporelles mais seulement une partie des immobilisations incorporelles. Sa constatation en opération comptable en dépense de fonctionnement et en recettes d'investissement est obligatoire.

Pour 2021, les dotations aux amortissements représentent une recette calculée à hauteur de 320 800,00 €.

f) Les recettes inscrites au titre des RAR de l'exercice 2020

Compte tenu de la crise sanitaire, le programme de voirie 2020 ne s'est terminé qu'en toute fin d'année, de sorte que les factures permettant de justifier du règlement de la dotation cantonale 2020 ne seront réglées que sur l'année 2021.

La recette correspondante notifiée (65 000,00 €) est donc reportée en RAR de l'exercice, puisqu'elle ne sera encaissée qu'au cours du premier semestre 2021.

2) <u>Anticiper les opérations d'avenir : un programme d'investissement 2021 à l'étroit, uniquement calé sur nos disponibilités budgétaires et notre volonté de poursuivre le désendettement</u>

La capacité d'autofinancement et les ressources complémentaires ci-dessus détaillé, permettent de dégager une enveloppe en réserve d'investissement, crèche comprise (hors RAR), de 3 595 600,00 €.

Préalablement à l'affectation de ce montant, les recettes d'investissement permettent de couvrir le remboursement de la dette en capital pour un montant provisionné à hauteur de 334 000,00 €, ainsi que le montant des RAR (opérations engagées et réalisées, mais facturées en 2021) pour un montant de 837 140,79 €.



Regu le 16/03/2021

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2021

Libellés	BP2016	CA2016	BP2017	CA2017	BP2018	CA2018	BP2019	CA2019	BP2020	CA2020	BP2021
Résultat reporté					508529,15						
Dépenses imprévues			113,37		324,01		201,34		5,06		915,64
Opérations patrimoniales							112389,00	108789,00	9625,00	9625,00	3820,00
Taxes d'urbanisme	60000,00	60000,00					185697,00	131000,44			5500,00
Excédent investissement budget annexe eau et assainissement transféré à la CASA									41486,04		
Plan de relance			60000,00	60000,00							
Emprunts et dettes assimilées	268000,00	568991,41	385850,00	376048,29	348500,00	348154,41	359800,00	357406,77	328000,00	326272,81	334000,00
Immobilisations incorporelles	485627,00	70768,15	270751,04	151975,92	90310,00	50164,00	85445,00	28908,36	62555,00	6930,00	
Immobilisations corporelles	3158579,08	2050531,62	1949090,71	1557148,68	1500701,06	798158,87	3274607,87	1144370,23	4035392,86	1349447,39	3595600,00
Régul écriture TP		255664,54									
Opération sous mandat			50000,00	14223,11	262976,89	262609,94					
TOTAL DEPENSES REELLES	3972206,08	3005955,72	2715805,12	2159396,00	2711341,11	1459087,22	4018140,21	1770474,80	4477063,96	1692275,20	3939835,64
Op d'ordre			4289947,69	3542947,69	747546,00	774340,39	546,00	545,00	3700,00	3678,33	16900,00
TOTAL DES DEPENSES	3972206,08	3005955,72	7005752,81	5702343,69	3458887,11	2233427,61	4018686,21	1771019,80	4480763,96	1695953,53	3956735,64
RAR		984241,75		405087,95		594102,87		458630,96			837140,79
TOTAL DES DEPENSES AVEC RAR	3972206,08	3990197,47	7005752,81	6107431,64	3458887,11	2827530,48	4018686,21	2229650,76	4480763,96	1695953,53	4793876,43

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Bien que moins élevé que le montant de l'an passé en raison du besoin en financement pour les RAR, la municipalité engagera un budget résolument volontariste face à la crise sanitaire grâce aux marges de manœuvre dégagées par sa bonne gestion.

Au stade du Rapport d'Orientation Budgétaire, sans que celles-ci ne soient définitives, les grandes orientations suivantes sont définies pour 2021 :

a) <u>Equipement des services : 65 400,00 €</u>

Une enveloppe conséquente sera cette année encore consacrée à l'équipement des services municipaux.

Les ³/₄ des investissements concerneront des matériels et logiciels informatiques nécessaires pour optimiser le travail des agents, y compris en télétravail, mais également de l'outillage pour les services techniques ou encore du remplacement de matériel cantine et du mobilier scolaire.

b) Les études de programmation : 80 000,00 €

L'année 2021 sera une année charnière, au niveau de la réalisation de la crèche d'une part, mais également du dossier d'études de planification du groupe scolaire, et de la concession d'aménagement du cœur de village.

Sur ces derniers points, l'objectif clairement affiché est d'aboutir avant l'été à la contractualisation avec les architectes de conception d'une part pour l'école, et d'autre part pour la concession avec le groupe de promotion porteur futur du programme de structuration du centre village (avec ses logements, ses commerces, services et équipements publics).

Pour rappel, la garantie d'emprunt accordée à la SPL par la commune sera au final prise en charge dans le budget de promotion, portée par le concessionnaire, et intégrée dans le bilan financier global de l'opération, sans qu'il en coûte à la commune.

c) <u>Programme crèche et logements caractérisés séniors : 2 230 000,00 € provisionnés</u>

L'année 2020 a été mise à profit pour redéployer le projet crèche et son portage par la commune, suite au recours d'un tiers débouté à ce jour par le Tribunal Administratif.

Après avoir repris la main sur le foncier, le projet s'est mué en espace intergénérationnel, avec la réalisation d'une crèche 50 berceaux extensible à 60, et 12 logements sociaux caractérisés seniors au lieu des 22 logements initialement prévus.

Si le coût global (hors aléas et révisions de prix) du nouveau projet (crèche + logements seniors) s'élève à 6 856 795,00 € TTC (études, construction et acquisition foncière compris), le coût net (subvention déduite) de la crèche pour la commune (hors aléas de chantier et révisions de prix) est calé à hauteur de 2 195 839,00 € TTC.



Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 – Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

Rappelons en effet que le financement des logements caractérisés séniors sera assuré par le bailleur social, auprès de qui la vente en VEFA sera réalisée (étant précisé que seule une subvention d'équilibre et une éventuelle caution bancaire resteraient à la charge de la commune).

d) Acquisition Foncière : 453 000,00 €

La priorité sera donnée en 2021 à des opportunités foncières projetées depuis 2 ans, notamment sur deux terrains destinés, pour le premier, à la réalisation de logement social (terrain route de Nice / AR 239), et pour le second à la mise en réserve foncière pour le futur groupe scolaire (parcelle BE 30 à 32 / Vallon de Barnarac).

À noter que, sur les terrains où sont prévues des opérations de logements, même si nous en budgétisons l'acquisition, en première démarche de déclenchement nous sommes systématiquement dans la logique de rétrocéder la charge foncière à un bailleur ou un promoteur que nous ne manquerons pas de mobiliser pour porter le programme de construction répondant aux attentes et obligations communales.

e) <u>Contrainte règlementaire liée à la participation communale pour le renforcement</u> électrique sur des opérations en cours

Environ 31 000,00 € seront budgétisés pour des dépenses d'extension de réseaux électriques liées à des programmes d'aménagement sur la commune. Il s'agit là d'une contrainte budgétaire imposée par le concessionnaire d'électricité devenu privé qui ne finance plus à 100% ces renforcements ou extensions des réseaux électriques.

La règlementation n'autorise pas, en outre, de répercuter ces dépenses aux promoteurs.

f) <u>Nouvelle dénomination des voies : 30 000,00 €</u>

Même si l'année 2020 a permis de boucler l'ensemble de la phase préparatoire au travers de la mission d'adressage confiée à LA POSTE, la crise COVID en a retardé la phase opérationnelle.

En 2021, une première phase d'application concrète sur le terrain sera mise en œuvre (changement des plaques de dénomination des chemins et numérotation suivant le secteur sélectionné), étant précisé que nous nous donnons 3 exercices budgétaires pour traiter l'ensemble des voiries et adressages.

g) *Travaux voirie et réseaux divers*

Les divers travaux de voirie et réseaux mobiliseront un budget de 285 000,00 € environ, dans le but de poursuivre avec méthode le programme pluriannuel de réfection des tapis routiers en enrobés, dorénavant privilégié par rapport aux campagnes de réparation dites de « point-à-temps ».

Nous présenterons lors du vote du budget les opérations retenues, qui sont en cours d'arbitrage. Au total, ce sont une vingtaine de chantiers voirie qui seront programmés en 2021.

La sécurisation piétonne est également au cœur des préoccupations, avec l'aspiration affirmée de créer sur les chemins où nous disposons d'espaces suffisants des aménagements léger (signalétique, chicane...) de réduction de vitesse.

h) Études et travaux menés en lien avec le département

En premier lieu, la cession du « bien sans maître » parcelle AS 88 (route de Roquefort) au Département étant effective, les travaux de sécurisation du talus (aujourd'hui soutenu par des bornes béton) devraient être concrétisés à court terme par le Département.

L'objectif est également projeté de faire réaliser par le Département la poursuite de travaux de réalisation de trottoirs le long de la route d'Opio.

Enfin, nous devrons finaliser les études de restructuration du carrefour cœur de village pour optimiser l'accès et la sortie du village, en prévision de la suppression du passage automobile sur l'allée dite « des Anciens Combattants ».

i) <u>Travaux et entretien dans les bâtiments communaux et espaces publics :</u> 278 300,00 €

Un important volume de ce budget sera affecté aux travaux à l'EAC, avec le remplacement et réparation des malfaçons du parquet de la salle de théâtre et des carrelages (hall, espaces communs loges et couloir accès salle de danse), pour lesquels nous avons été indemnisés après 3 ans de procédure.

Des provisions budgétaires sont en outre prévues pour :

- L'aménagement du local communal dans la résidences « Belles Rives » à usage des Seniors
- La requalification des espaces « ex locaux Chez Chouquette » et Renaldi pour mise à disposition du CLSH
- La rénovation des espaces (« ex locaux kiné » à l'étage de l'immeuble communal) des Pierres de Moulin (travaux peinture, réfection sol, mise aux normes électriques).

j) <u>Travaux accessibilité : programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)</u>

Ce programme règlementaire validé en préfecture qui s'échelonne sur 9 années nous invite à rendre accessibles les principaux lieux susceptibles de recevoir du public.

Après les opérations d'accessibilité réalisées à la bibliothèque puis en mairie, nous réaliserons un programme de 36 000,00 € en 2021 pour mettre aux normes l'accessibilité en mairie annexe (installation d'un monte-charge PMR).



Rapport d'Orientation Budgé aire 2021 – Mairie du Rouret

006-210601126-20210309-DCM_2021_02-DE Regu le 16/03/2021

k) <u>Transition énergétique et cadre de vie : un programme pluriannuel d'éclairage</u> public et d'enfouissement des lignes

Une enveloppe d'environ 25 000,00 € sera inscrite au budget pour la poursuite du programme de remplacement des lanternes en LED, l'équipement complémentaire dans les quartiers et la remise en état sur certains secteurs.

Concernant les programmes d'enfouissement, les pylônes béton existants devant les résidences les « Lices de Provence » devraient disparaître d'ici cet été.

L'étude de l'enfouissement des lignes chemin des Noisetiers, confiée au SDEG, devrait être effective en fin d'année.

Enfin, une étude sera initiée toujours par le SDEG en 2021 pour l'enfouissement des lignes secteur Clamarquier.

l) <u>La Nature en ville • Aménagements paysagers : 10 000,00 €</u>

Conserver et renforcer l'image d'un village jardin reste une priorité constante.

Sur l'exercice 2021, seront provisionnés 10 000,00 € pour création ou compléments d'aménagements paysagers patrimoniaux à faire prospérer, en réponse d'une part au désir de nature des habitants, et d'autre part en écho à l'ambition de valorisation du centre village.

m) Tisser l'avenir en résilience • Le Rouret Action Planète : 30 000,00 €

Pour accompagner cette nouvelle mandature municipale, un comité consultatif « Suivi des projets environnementaux, sociologiques et écologiques » a été créé. La mission de ce groupe est de proposer, mettre en œuvre et assurer le suivi de projets et d'actions relatifs à l'écologie, la protection de l'environnement, la biodiversité et la transition énergétique.

Cette initiative s'inscrit en relais et dans la continuité de ce qui a été effectué depuis de nombreuses années notamment au travers de « L'Agenda 21 », mis en forme et exécuté au cours de la décennie précédente.

Un groupe de 14 personnes choisies pour leur engagement personnel, leur intérêt pour l'écologie et le développement durable a été formé mi-septembre 2020, sous le nom de « Rouret Action Planète ». Ce collectif est constitué de 7 élus conseillers municipaux et de 7 membres de la société civile habitant au Rouret, la parité homme-femme étant respectée. Il travaille pour le bien-être de la collectivité communale, le futur des nouvelles générations, et participe à l'échelle locale à la préservation et la protection de la planète, à la prospérité du vivre ensemble sans aucun parti-pris ni démarche politique.

Les travaux du « Rouret Action Planète » se structurent autour de quatre thèmes ambitieux représentés par des groupes de travail autonomes :

• BIODIVERSITÉ, JARDIN ET AGRICULTURE DURABLES

- ENERGIES RENOUVELABLES / MAÎTRISE DE L'ENERGIE / LIMITATION DES DEPLACEMENTS / MODES DE TRANSPORT DOUX
- CONSOMMATION RESPONSABLE / CYCLE DE VIE / RECYCLAGE / REUTILISATION / ANTIGASPI
- AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE / CALME / PROPRETÉ / QUALITÉ DE L'AIR / PAYSAGES

Des sessions de concertation réunissant le collectif dans son intégralité sont organisées trimestriellement.

Pour 2021, les actions prioritaires sont définies ci-après :

- Entrée dans la démarche de création d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC)
- Réflexion et études préalables autour de la mise en place d'un projet d'énergies renouvelables citoyennes ou du moins le déploiement de panneaux solaires
- Sensibilisation autour de la qualité de l'air et de la cessation des pratiques de brûlage des végétaux
- Sobriété énergétique autour de l'éclairage public : projet d'extinction partielles des luminaires au creux de la nuit
- Plantation sur le bois communal de nouveaux arbres fruitiers d'essences Méditerranéennes
- Mise en place d'un projet de « recyclerie » / « repair café » / chiffonerie / espace troc.

Bien d'autres pistes sont cependant étudiées dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel : installation de nichoirs, points d'eau, ruchers, création d'une grainothèque, création d'un sentier botanique sur le bois communal, formations à la permaculture, animation de jardins partagés, développement du télétravail et des espaces de « co-working » pour limiter les déplacements, organisation de collecte de téléphones et ordinateurs en état de marche au profit d'associations...

Pour chacune de ces actions en cours d'investigation, il s'agit de faire un état des lieux, de proposer et de mettre en œuvre leur réalisation après validation par l'équipe municipale. Certaines demanderont du temps et de la persévérance, ainsi que des moyens budgétaires conséquents.

Quoique qu'il en soit, le collectif Rouret Action Planète travaille avec enthousiasme et dévouement au service de la commune et de ses habitants. De nombreuses réunions de sous-groupes et du collectif au complet se sont déjà tenues, permettant de développer une véritable dynamique d'équipe.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les incertitudes liées à la crise sanitaire et la crise économique latente sont réelles, et les conséquences financières sur les collectivités locales sont difficiles à estimer ou à anticiper.

Des évènements viendront certainement perturber ces orientations budgétaires et nous devrons, comme à l'accoutumée, faire preuve de patience et d'adaptabilité pour garder le cap.

En 2020, l'impact financier de la COVID-19 a pesé à hauteur de 120 000,00 € entre les dépenses imprévues et les pertes de recettes.

Ce premier trimestre 2021 nous a également déjà réservé son lot d'imprévus, avec notamment pour répondre aux besoins des professionnels de santé, la mise en place expresse d'un centre de vaccination dans les locaux communaux à l'étage de la Maison du Terroir.

Le plan annuel et pluriannuel d'investissement décrit dans ce document est le reflet, hors de toute politique partisane, d'un programme prospectif varié, basé sur une vision d'avenir, et un engagement total au service des habitants, avec comme *leitmotiv* dévouement, obstination, inventivité et marche en avant, qui viennent nourrir l'entreprise quotidienne de tissage d'un vrai lieu de vie utile à tous.

Pour les grands projets à venir, les orientations de la municipalité prendront en compte les besoins municipaux mis en corrélation avec les nombreuses opportunités du plan de relance, condition nécessaire pour optimiser au maximum les recettes d'investissements sur tous les projets d'aménagement communal.